BELGIQUE – BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agréation P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, sept. / oct. 2009
N° 86 - 3,00 €

Wallonie-FRANCE

Expression libre, démocratique et pluraliste

ASBL - ® N° dépôt : 0088398 – Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

États généraux de Wallonie : Lettre ouverte aux nouveaux élus wallons, p. 2

À propos de la bonne gouvernance **J. Rogissart**, p. 3

Hommage à Ernest Glinne, p. 5

L'avenir de la Belgique dépend-il de l'indépendance du Kosovo ? **J.-S.Jamart**, p. 6

Billet sur la Francophonie **P. Bertrand**, p. 8

Les institutions françaises **P. Mélot**, p. 9

Des goûts et des couleurs, p. 10

Une seule préoccupation : la France **A. Kerhervé**, p. 11

Jeux, p. 11

Pour info, p. 12

Hommage au Général de Gaulle **M. Hansen**, p.12

Nous avons lu, p. 13

Billet de la Nouvelle Wallonie Libre **J. Rogissart**, p. 14

Situation politique au jour le jour, p. 15

Un peu d'histoire **/J.Liénard**, p. 20

Dotation et démocratie **A. Laurant**, p. 21

Vu de Flandre, p. 21

Épinglé dans la presse **J. Liénard**, p. 22

Les articles n'engagent que leurs auteurs

Lettre ouverte aux nouveaux élus wallons

Vous venez de prêter serment en votre qualité de membre du Parlement wallon et nous en vous félicitons chaleureusement. Pour beaucoup d'entre vous, il s'agit d'une expérience tout à fait nouvelle, qui intervient à un moment particulièrement critique de notre histoire.

Depuis les élections législatives du 10 juin 2007, la Belgique évolue, en effet, dans un état de profonde déliquescence et la plupart des observateurs étrangers expriment le plus grand scepticisme quant à la survie même du pays. La récente crise financière mondiale n'a certes pas contribué à arranger les choses. Les prévisions budgétaires, tant au niveau fédéral que pour les Régions et Communautés, sont là pour en témoigner. Il est plus que temps de voir la réalité en face.

Voilà deux ans que le fédéralisme s'est soldé par un échec. Toute tentative visant à réformer l'État a tourné au dialogue de sourds et tout indique qu'il en ira de même à la rentrée. Les élections de 2007 avaient déjà été marquées au Nord par une forte poussée nationaliste. Aujourd'hui, les partis ultraflamingants totalisent à eux seuls 37,1 % des suffrages. Du jamais vu !

Comme l'indiquent les résolutions que le Parlement flamand a adoptées en 1999, la Flandre ne supporte plus son habit d'entité fédérée et elle entend le troquer contre celui, plus confortable, d'État-Nation. C'est ce qu'a voulu exprimer l'ancien Premier ministre Yves Leterme en déclarant : *le fédéralisme a atteint ses limites.* Cette évolution était, en fait, prévisible depuis longtemps. En 1973, Manu Ruys, l'influent éditorialiste du *Standaard*, avait déjà sous-titré son ouvrage *Les Flamands : une nation en devenir.*

Comme l'a souligné François Perin, lors de sa démission spectaculaire du Sénat, le 26 mars 1980, le mal belge est incurable et irréversible. Rien ni personne ne pourra empêcher l'État-Nation flamand de prendre son envol. Depuis juin 2007, le Royaume se trouve bel et bien paralysé.
À cela s'ajoute aujourd'hui le manque criant d'oxygène financier. Le Premier ministre Herman Van Rompuy lance un appel à l'aide aux Régions, alors que celles-ci connaîtront également un déficit budgétaire important à la fin de cette année.
Fort de sa victoire électorale, la *N-VA,* qui participe actuellement aux négociations pour la formation du gouvernement flamand, n'a pas manqué de radicaliser son discours. Pour son président, Bart De Wever, il est exclu d'intervenir sans réforme "approfondie" de l'État. Mais, comme l'a déclaré récemment l'ancien Premier ministre Mark Eyskens : *En excluant les libéraux des gouvernements flamand et wallon, on rend impossible toute réforme de l'État. Il n y en aura pas avant 2011 et BHV ne sera pas scindé à temps.*

L'interview que Bart Maddens, politologue à la *KUL* et maître à penser de Bart De Wever, a accordée au *Soir* (édition du 18 juin), devrait ôter définitivement tout espoir à ceux qui pensent que la Belgique a encore un avenir.
Maddens propose de laisser pourrir la situation institutionnelle jusqu'à ce que les francophones, totalement fauchés, viennent eux-mêmes implorer une nouvelle réforme de l'État. En attendant, poursuit-il, la Flandre doit utiliser au maximum ses propres compétences. Et de citer, comme exemple, l*e relèvement des allocations familiales, couplé aux allocations d'études. Une sorte de Sécurité sociale purement flamande.* Le mot est lâché : une Sécurité sociale purement flamande !
Dans son éditorial du *Laatste Nieuws* du 18 juin, Luc Van Der Kelen qualifie une telle attitude de comportement incivique, puisque cela reviendrait à une usurpation. Mais Maddens n'en a cure : si les formations traditionnelles acceptent la *N-VA*, comment feront-elles pour reprendre un dialogue dont les nationalistes ne veulent pas ? Quel lapin Peeters sortira-t-il de son chapeau ? Dans un tel contexte, l'hypothèse d'une chute du gouvernement fédéral à l'automne apparaît de plus en plus réaliste. Mais, comme l'a indiqué Herman Van Rompuy lui-même, des élections législatives anticipées seraient inconstitutionnelles en l'absence d'application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle concernant Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Plus de gouvernement et impossibilité d'organiser des élections : ce serait, en fait, l'implosion de l'État !
Il convient donc de se préparer de toute urgence à l'inéluctable. C'est la raison pour laquelle, dès février 2008, nous avons lancé cette initiative citoyenne et pluraliste des "États généraux de Wallonie". Ceux-ci se sont réunis à l'Université de Liège, le 9 mai dernier, et se sont penchés, au départ de rapports fouillés, confectionnés à charge et à décharge, sur les trois options d'avenir possibles en cas de démantèlement de la Belgique : 1° un État wallon indépendant ; 2° un État Wallonie-Bruxelles ; 3° la réunion à la France.

Nous déplorons vivement que les représentants du monde politique n'aient pas cru bon de répondre à l'invitation officielle qui leur avait été faite de s'associer à ces travaux. C'est pourtant de l'avenir de notre Région qu'il s'agit. Il suffit de parcourir la récente étude de l'Union Wallonne des Entreprises pour s'apercevoir que les perspectives économico-sociales ne sont guère encourageantes, notamment avec un taux de chômage de plus de 16%.
Nous voudrions donc poursuivre avec vous la réflexion entamée, de façon à pouvoir apporter à la Wallonie, le moment venu, une réponse de survie digne, raisonnable et dans l'ordre.
Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.etatsgenerauxdewallonie.net.

Il est temps de dépasser les clivages politico-idéologiques et de rassembler tous nos efforts pour que la Wallonie puisse retrouver rapidement la prospérité et la grandeur qu'elle mérite. Cela ne pourra se faire sans une forte mobilisation des forces vives.
Puisse notre appel trouver chez vous un écho positif !
Jules Gheude, Président du Comité d'Organisation des EGW, **André Schreurs**, Président d'honneur, **Didier Melin, Thierry Ollevier, Claude Thayse** , vice-Présidents, **Jean-Paul Brilmaker, Joseph Dôme, Paul Durieux** , coordinateurs des commissions d'études. Le 26 juin 2009

À propos de la bonne gouvernance

Jacques Rogissart

Je ne suis pas de ceux qui foulent aux pieds avec rage ou mépris le programme du nouveau gouvernement wallon. C'est évidemment plus une forêt touffue qu'un jardin à la française et l'on ne s'y promène pas sur des sentiers tracés au cordeau. Le contraire eût surpris en régime de coalition, rendu fatal par le navrant régime électoral à la proportionnelle. Selon son tempérament, on peut sourire ou soupirer en captant sur ses petits accents lyriques (ah, cette société "durable, humaine et solidaire", qui serait assez pervers pour n'en pas vouloir ?) ou sur des expressions énigmatiques comme "bassins de vie" qui sonneraient mieux en chaire dite de vérité que dans un texte politique. Mais enfin on y discerne des axes qui, tout sinueux qu'ils soient, vont dans la bonne direction : la recherche d'économies et d'alternatives énergétiques (avec malheureusement le sacrifice implicite du nucléaire aux lubies d'Écolo), une gestion plus saine de l'environnement, une consolidation du Plan Marshall — exemple limité, mais hautement louable de volontarisme dans l'économie —, un affinement de la politique de l'emploi (comportant notamment une fédéralisation accrue dans ce domaine), quelques bonnes retouches à celles du logement et de la santé, une vision plus intégrée de nos moyens de transport (à ceci près, hélas ! que le chemin de fer est encore fédéral), etc., etc.

Seulement, et le MR ne se fait pas faute de le souligner, il manque à tout cela des échéances et des chiffres. Les Allemands diraient que l'on a fait l'addition sans l'aubergiste. La retombée dans les vieilles routines, saupoudrées de réformes à la marge, n'est donc pas un danger illusoire. D'autant plus que le pouvoir fédéral harcèle la Région, déjà obérée, pour l'associer à la restauration de l'équilibre des finances belgeoises. Elle s'en déclare incapable, reportant à 2015 sa propre sortie des écritures en rouge. Son gouvernement ne veut pas d'un régime d'austérité qui, a dit le Président Sarkozy, ne sert qu'à accroître les souffrances du peuple. On le louerait sans réserve de tenir la parole haute s'il ne gardait l'oreille ouverte aux dissertations du professeur Robert Deschamps et de quelques-uns de ses pareils. Ces cuistres qui n'ont pas vu venir la crise internationale et qui sont incapables d'imaginer ce que sera vraiment l'avenir hors du cadre belge, ne savent qu'énoncer la louange de l'orthodoxie monétaire, telle qu'ils la lisent dans leurs manuels, non sans l'agrémenter, c'est à la mode chez les bien-pensants, d'une référence au Président Obama — lequel, lui, creuse un trou abyssal dans son budget, avec d'excellentes raisons d'ailleurs.

Nous fûmes grands autrefois par l'audace de nos créateurs et de nos apporteurs de capitaux. Nous pouvons le redevenir, mais c'est à la puissance publique de donner aujourd'hui l'impulsion première

Résolu à respecter les limites de l'épure belgicaine (comme en témoigne encore sa volonté d'injecter davantage de néerlandais aux enfants de nos écoles), le gouvernement régional ne disputera pas à l'équipe Van Rompuy la maîtrise du grand clavier financier. On verra combien de temps encore il pourra répudier la sécession. Hors même l'intérêt et l'honneur que lèse le statu quo, le fédéralisme belgicain accule les formations francophones à cette absurdité de condamner les avantages sociaux que va procurer le gouvernement flamand à sa population, et cela au nom d'une Constitution dont les dirigeants du Nord ont maintes fois montré qu'ils se souciaient comme un poisson d'une pomme. Se rendent-ils compte, c'est le côté réjouissant de la chose, des arguments qu'ils fournissent aux séparatistes en Flandre ?

Ne rêvons pas, pour l'heure : nos politiciens ne sont prêts ni à la réunion à la France, ni à remettre en cause le pouvoir de l'eurocratie néolibérale. L'entêtement des faits finira par les extraire de leur bouclier mental. Mais ils pourraient faire certaines réformes dans l'immédiat et même ils le devraient, car si la priorité est à la relance de l'économie et non à l'équilibre budgétaire, force sera de dégager des ressources nouvelles pour soutenir l'effort. Dans le cadre belge, inutile d'espérer une recherche créative du côté des nouvelles formes monétaires (relire Jacques Duboin ou Clifford Douglas serait pourtant d'un profit certain) ou même, tout simplement, la vente d'une partie de l'or de la Banque nationale. Mais en restant strictement dans le domaine des compétences régionales actuelles, il est des élagages et des restructurations qui se proposent à l'esprit. Il y a encore trop d'intercommunales mal gérées, improductives ou carrément parasitaires. Il en est d'autres qui remplissent correctement leur tâche, mais à une échelle trop petite, génératrice de coûts fixes trop élevés.

Une vaste opération de regroupements et de suppressions — après une analyse coûts-avantages à critères multiples, y compris écologiques — amènerait des bénéfices considérables à la collectivité. De même d'ailleurs qu'un réexamen du statut et de l'utilité d'établissements pararégionaux et de fabriques d'église dont la logique administrative n'est plus pertinente, si tant est qu'elle l'ait jamais été. On se heurtera là, ne le dissimulons pas, à la résistance de petites féodalités locales et de prébendiers oisifs ou tripoteurs. Malgré tout, il est grand temps que la Wallonie s'arrache à ses particularismes de canton, voire de clocher, non point dans ce qu'ils ont d'honorables réalités humaines, mais dans ce qu'ils entretiennent le confinement de la vision et de l'initiative. Nous fûmes grands autrefois par l'audace de nos créateurs et de nos apporteurs de capitaux. Nous pouvons le redevenir, mais c'est à la puissance publique de donner aujourd'hui l'impulsion première parce que les lourdes fautes du dernier demi-siècle n'ont laissé personne d'autre pour la donner à sa place.

>>>

Il est donc essentiel que cette puissance publique donne l'exemple de la rationalité. Elle a besoin d'un grand instrument financier. Le consensus belgicain a laissé filer l'occasion de le forger à partir des débris des banques en déroute. Essayons de partir sur la base de l'organe de collecte de l'épargne que les auteurs du Plan Marshall ont eu l'heureuse inspiration de créer. Agrégeons-y la Sofico, les Invests et quelques autres pararégionaux à vocation financière et nous disposerons déjà d'une force de frappe respectable, à condition que sa doctrine soit spécifiquement ajustée aux besoins d'intérêt général. Des regroupements similaires déboucheraient sur la constitution d'une Agence de l'Eau et d'une Agence de l'Énergie, avec des tarifs qui redonneraient barre sur des secteurs où les tentatives de régulation ont échoué jusqu'ici. N'oublions pas l'administration régionale. Bien qu'elle soit infectée par une politisation devenue abusive, il y a encore en elle assez d'expertise et de motivation pour la faire produire, si elle est bien conduite, de fécondes performances. Elle a la chance de n'être pas morcelée entre une multitude de départements entre lesquels foisonnent les doubles emplois et les frictions de compétence. Des techniques de gestion comme la direction par les objectifs ou la rationalisation des choix budgétaires comprimeraient ses dépenses et augmenteraient ses utilités. Et surtout que l'on mette fin à la surconsommation de consultance qui, trop souvent, dupliquent ce que l'on obtiendrait moins cher du savoir des bureaux et qui ne sont parfois que des subsides déguisés aux caisses politiques.

Est-il enfin besoin de rappeler que la chasse à la corruption et à la prévarication donnerait, elle aussi, meilleure mine aux finances publiques ? Il est justifié de s'attaquer à la fraude fiscale, mais les mauvaises mœurs politiques sont, elles aussi, des pillages insupportables de la richesse de tous.

Le nouveau gouvernement wallon s'est indéniablement sensibilisé à la nécessité d'une bonne gouvernance. Il a réduit le nombre des ministres (il y aurait aussi des économies à envisager du côté de la gent parlementaire, mais patientons). Il va réglementer — oh ! bien timidement encore et pour bien tard —, les cumuls de mandats. Sans minimiser ce retranchement sur le revenant-bon du pouvoir, on constate facilement que ce ne sont là que retouches cosmétiques aux défauts d'autrefois. La situation appelle une hardiesse plus prononcée, une ardeur plus visible à renouveler des fondations vermoulues. Le choc communautaire qui approche va peut-être en susciter les conditions. Vainqueurs et vaincus du 7 juin en Wallonie et à Bruxelles ont préféré se taire sur une perspective qui brouille leur vision belgicaine. La coalition de M. Demotte aura manqué de ce fait du recul nécessaire pour préparer tranquillement la phase suivante de l'agonie du fédéralisme. Elle devra manœuvrer en pleine mêlée. C'est en pareille conjoncture que l'on regrette Guy Spitaels et ses brillants coups d'avance.

Et la capitale de la Flandre est...

Bruxelles bien sûr ! Certes, ce n'est pas une nouvelle, mais si vous en doutiez encore, oyez le directeur de la *famous Flanders House* à New York qui, début juillet, le claironnait devant un public distingué. La Flandre *«est la région la plus ouverte au monde ; elle représente 70% du PIB belge et 80% des exportations»*. Le brave homme fanfaronnait enfin en affirmant que des Flamands furent les fondateurs de la Grosse Pomme.

Affirmation pour le moins abusive ! En réalité, c'est en 1624 que Nieuwe Amsterdam fut fondée par des colons hollandais parmi lesquels on comptait des protestants d'origine wallonne émigrés dans les Provinces-Unies, tel que Pierre Minuit, né à Ohain (1). La célèbre *Wall Street* (rue du Rempart) rappelle d'ailleurs qu'un fort fut bâti à la pointe de Manhattan. Pierre, devenu Peter Minuit, fut même le deuxième directeur de la colonie qui ne devint New York qu'en 1664 par suite de sa conquête par les Anglais.

(1) D'après un souvenir de lecture de l'ouvrage de Robert Goffin, *De Peter Minuit aux Roosevelt.* Un lecteur possédant l'ouvrage pourrait-il en dire davantage ?

Voici ce que dit, du premier établissement hollandais sur l'Hudson, l'historien américain **Henri William Elson** dans son *Histoire des États-Unis* (Paris, Payot, 1930, p. 126) :

*«Les settlements hollandais — Trois ans après le débarquement des Pèlerins à Plymouth, cette Compagnie envoyait à l'embouchure de l'Hudson un petit vaisseau hollandais chargé d'une trentaine de familles, **notamment des Wallons** (1). Quelques-uns débarquèrent sur l'île Manhattan mais la majorité remontèrent l'Hudson et s'établirent au Fort-Nassau, appelé plus tard Fort-Orange, aujourd'hui Albany. Presque en même temps, les Hollandais bâtirent le Fort-Nassau sur le Delaware, juste au-dessous de la ville actuelle de Camden. Quelques familles hollandaises s'établirent sur Long-Island (l'Île Longue) et des trafiquants hollandais créèrent un comptoir sur le Connecticut, à l'emplacement d'Hartford. Les Hollandais avaient revendiqué l'immense région entre la baie Chesapeake et le cap Cod, en vertu des découvertes d'Hudson et de Block, et, en établissant ces settlements, ils validaient leurs prétentions.* (...)

Le premier directeur des colonies hollandaises fut Cornelius May. En 1626, Peter Minuit fut appelé à ces fonctions. Arrivé à Manhattan, il acheta aux Indiens l'île toute entière, c'est-à-dire près de vingt mille acres (ndlr : plus de 80 km²), *pour une valeur de vingt-quatre dollars en verroteries et rubans. Or, il n'y a peut-être pas, à l'heure actuelle, dans le monde, un territoire de dimension égale qui vaille aussi cher que cette île. Minuit éleva un fort dans sa partie méridionale* (...)

J. L.

(1) Le mot Wallons désigne, en Hollandais, les étrangers et il était employé pour les réfugiés protestants de Belgique. »

Hommage à Ernest Glinne

Ernest Glinne, député de 1961 à 1994, ancien ministre et cofondateur du Mouvement Populaire Wallon, vient de nous quitter le 10 août à l'âge de 78 ans. Je garderai de lui l'image d'une homme probe et courageux, plus soucieux de faire avancer ses idéaux que de plaire à des appareils de parti.

* * *

Au revoir, M. Glinne. Je retiendrai de vous le très beau discours que vous adressiez le 29 avril 2009 au conseil communal de Courcelles pour expliquer pourquoi vous quittiez Écolo pour rejoindre le Rassemblement Wallonie-France.

Vous avez jugé bon d'y dire tout haut ce que beaucoup de vos collègues, qui se disent de gauche, pensent tout bas. Que votre exemple puisse servir à délier d'autres langues et à leur faire conjuguer ce verbe à tous les temps du temps et du possible, comme l'écrivait si bien un certain Marcel Thiry.

Paul Durieux

«Il me semble maintenant qu'ajouter du temps au temps importe beaucoup moins pour moi que le dépôt sur mon parcours, à un âge avancé, d'une pierre de pèlerin.

Sans faire de leçon à personne en ce lieu, il se fait que j'aime profondément mon pays, la Wallonie, à la manière dont Jaurès aimait le sien, qui a d'ailleurs toujours aussi été le mien. Un peu d'internationalisme éloigne du sol natal ; beaucoup d'internationalisme y ramène.

Je ne crois plus du tout à l'acceptabilité de l'État belge et des mensonges triomphants qui passent encore sous ses plafonds en lézardes.

Il me ***faut*** *choisir. Et le peuple de Flandre doit être pour moi désormais un bon voisin si possible, respecté dans la mesure du respectable, mais celles et ceux qu'il élit en trop grande force ne peuvent plus être des compatriotes dominants.*

Le refus d'un système de type colonial imposé aux Wallons m'est personnellement indispensable, sans attendre un jour de plus, aux niveaux où je suis une portion de l'âme wallonne.

J'abandonne donc — avec une certaine tristesse — mon appartenance au groupe Écolo et je renonce donc aux mandats dérivés de ma qualité de conseiller municipal. Je remercie ces compagnons dont les luttes ***hors de la structure d'État belgicaine*** *resteront les miennes : je n'aurai pas à m'y associer puisque essentiellement, les objectifs en sont et resteront les miens.*

C'est en homme de gauche que j'agis.

En partisan de la République, en enfant des corons qui ont fait le paysage d'affection du Nord cher à Bachelet, le chanteur des houillères, et aussi l'image de Carmeaux, haut lieu du minerai de fer, si cher à Jaurès.

En enfant écarté du peuple de France et de son monde du travail par la géopolitique, mais "proche" — au sens familial — de ce peuple par rapport auquel les Wallons sont encore — provisoirement — des cousins non intégrés.

En citoyen aussi d'une Europe qui a besoin de patries cohérentes en leur sein pour être convergentes et associées dans leur destin.

En multilingue qui sait qu'on ne perçoit bien les cultures d'ailleurs qu'en valorisant d'abord et avant tout la sienne, en l'occurrence en passant par la francophonie répartie sur plusieurs continents.

Je siégerai ici dorénavant comme représentant du Rassemblement Wallonie-France. Dans un respect à l'égard de tous et en appuyant mes actes sur des convictions socialistes et laïques inébranlables.

Les valeurs socialistes sont toujours excellentes à mes yeux, dans le cœur de celles et ceux qui les vivent réellement hors des pièges de l'instrumentalisation.

La laïcité, quant à elle, est indispensable dans des sociétés contaminées par trop de ghettos, de replis et de cloisons et par une montée des fondamentalismes.

La loi française du 9 décembre 1905 instaurant, pour le bien commun, la séparation de la République et des cultes, dans le respect non subsidiant des options religieuses et philosophiques personnelles et démocratiquement associées, est et sera ma référence.

Vive la Wallonie. Vive la Wallonie en France. Vive la République. Vive la France...

Vivent la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.»

L'avenir de la Belgique dépend-il de la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo ?

Jean-Sébastien Jamart

Maître de conférences en Droit international public à l'Université de Liège (synthèse de deux articles publiés sur le blog personnel de l'auteur le 23 avril et le 29 juillet 2009 : http://wallonieenfrance.over-blog.com/)

L'émission *Bye Bye Belgium* du 13 décembre 2006 de la RTBF évoquait une prise d'indépendance unilatérale de la Flandre. Le 17 février 2008, le Kosovo déclarait son indépendance, résolution qui ne semble pas intéresser au premier chef la Belgique, non limitrophe de cette région. Pourtant, cette décision, prise par une province autonome de l'État serbe, pourrait avoir des conséquences juridiques internationales intéressant au premier chef la Belgique, au cas où cette prise unilatérale d'indépendance serait jugée légale en droit international. En effet, dans cette hypothèse, sauterait un obstacle majeur à la légalité internationale d'une déclaration unilatérale d'indépendance de la Flandre comme dans le scénario de *Bye Bye Belgium*.

Au 15 août 2009, le Kosovo était reconnu comme État souverain par 62 États, ainsi que par Taiwan. La communauté internationale s'interroge cependant sur la légalité d'une telle indépendance, prise unilatéralement par une province, alors que la Constitution serbe n'en prévoit pas la possibilité. L'Assemblée générale des Nations-Unies a donc saisi la Cour internationale de Justice le 8 octobre 2008 pour lui demander de trancher la question suivante : *«La déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo est-elle conforme au droit international ?»*

Par une ordonnance datée du 17 octobre 2008, la Cour fixait au 17 avril 2009 la date d'expiration du délai dans lequel des exposés, écrits sur la question, pourraient lui être présentés par les États, et au 17 juillet 2009, la date d'expiration du délai dans lequel les États ou organisations, qui auront présenté un exposé écrit, pourront présenter des observations sur les exposés des autres États.

36 États-membres de l'Organisation des Nations-Unies ont déposé des exposés écrits sur la question de la conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. Ces États sont les suivants (selon l'ordre de réception) : la République tchèque, **la France**, Chypre, la Chine, la Suisse, la Roumanie, l'Albanie, l'Autriche, l'Égypte, **l'Allemagne**, la Slovaquie, la Fédération de Russie, la Finlande, la Pologne, **le Luxembourg**, la Jamahiriya arabe libyenne, **le Royaume-Uni**, les États-Unis d'Amérique, la Serbie, l'Espagne, la République islamique d'Iran, l'Estonie, la Norvège, **les Pays-Bas**, la Slovénie, la Lettonie, le Japon, le Brésil, l'Irlande, le Danemark, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, les Maldives, la Sierra Leone, la Bolivie et la République bolivarienne du Venezuela. **Dans cette liste figurent donc tous les États limitrophes de la Belgique, mais pas la Belgique !**

Les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ont déposé aussi une contribution. 14 États ayant présenté un exposé ont également déposé des observations sur les autres exposés. Ces États sont les suivants (selon l'ordre de réception) : la France, la Norvège, Chypre, la Serbie, l'Argentine, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Albanie, la Slovénie, la Suisse, la Bolivie, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et l'Espagne. Les auteurs de cette déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo ont riposté en déposant à leur tour une contribution contenant leurs observations sur les exposés susdits. **Malheureusement, la Cour internationale de Justice a décidé le 29 juillet 2009 de ... ne pas décider tout de suite !** Il faudra donc prendre son mal en patience. L'avis demandé à la Cour ne sera vraisemblablement rendu qu'en 2010...

Mais quel est l'enjeu réel de cette procédure juridique ? En effet, *a priori*, que la Cour internationale de Justice dise que la prise d'indépendance par le Kosovo le 17 février 2008 était légale ou non en droit international ne changera rien au fait que les Kosovars ne reviendront pas sur leur décision et que 62 pays l'ont reconnu. L'acte "révolutionnaire" par essence de la prise d'indépendance est "hors" droit. Il semble relever plus de la politique internationale que de la justice internationale.

Dès lors que pourra examiner la Cour ? Ne serait-ce pas plutôt **la légalité des différentes reconnaissances d'indépendance** du Kosovo par les États ? Ceux-ci ont-ils été imprudents en reconnaissant l'indépendance du Kosovo ?

La Cour compte-t-elle examiner *la légalité de toutes les circonstances qui ont abouti à la prise d'indépendance du Kosovo* ? Là, je souhaite aux juges de la Cour bien du plaisir... En effet, imagine-t-on un instant que la Cour dénonce l'illégalité de l'intervention de l'OTAN au Kosovo en mars 1999, alors que le Conseil de sécurité des Nations-Unies a "couvert" par la suite cette illégalité, en confiant la gestion du Kosovo à des missions d'administration intérimaire des Nations-Unies ?

La Cour évoquera-t-elle *les résolutions du Conseil de sécurité* ? Ce dernier, rappelons-le, affirma dans sa résolution 1244 du 10 juin 1999 : «l'attachement de tous les États-membres à la *souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de la Yougoslavie*». Or, les résolutions du Conseil de sécurité, aux termes des articles 25 et 103 de la Charte ONU, sont obligatoires pour tous les membres et, surtout, *priment sur toutes les autres sources du droit international*... Sur base de la résolution 1244, la Cour de La Haye devrait, selon la logique juridique, sanctionner le Kosovo, en déclarant son indépendance >>

nulle et non avenue, et la Cour pourrait même "admonester" les États qui ont reconnu l'indépendance du Kosovo, contrairement à ce que recommandait cette résolution.

* * *

Citons là-dessus Jean-Pierre Chevènement : *«Certes, une résolution du Conseil de sécurité n'est pas intangible. Si le Conseil de sécurité juge que les Kosovars ont eu raison de proclamer leur indépendance, il pourrait adopter une nouvelle résolution qui se substituera à la Résolution 1244. Mais si le Conseil de Sécurité ne modifie pas la Résolution 1244 (et il ne le fera pas) le droit reste aujourd'hui ce que dit ce texte.»* D'ailleurs, le Conseil de sécurité est saisi depuis le 23 septembre 2008 d'une proposition serbe de résolution contre la reconnaissance du Kosovo et rien n'indique qu'une autre résolution sera introduite contre cette proposition.

En réalité, la réponse donnée par la Cour aura des incidences juridiques et politiques essentielles pour certains pays, dont en première ligne la Belgique.

En effet, plusieurs questions fondamentales des relations internationales et de droit international seront évoquées dans l'avis de la Cour. Cet avis donnera une nouvelle optique au droit international quant à la licéité de l'usage de la force par les mouvements de libération nationale et quant à la fixation des frontières en cas de sécession d'une région ou d'une province d'un État-membre des Nations-Unies. La Cour pourrait également reconnaître les frontières du Kosovo, issues d'un découpage administratif interne à la Yougoslavie. Autrement dit: la Cour consacrera peut-être la "jurisprudence" de la Commission Badinter, qui a appliqué, en 1992, le principe de l'*uti possidetis iuris* à des ***frontières internes*** à un État, créant par là *un droit international public européen* dérogatoire au *droit international public universel*, qui ne reconnaît ce principe que pour les ***frontières externes*** des États fixées par des traités internationaux... (cf. notre article *Droit international et disparition de la Belgique*, n° 81 de notre revue, novembre-décembre 2008, pp. 11-13).

Ce qui sera tranché dans cette affaire par la Cour, c'est le statut international de toutes les provinces et régions qui proclameront à l'avenir leur indépendance, ainsi que la garantie internationale de leurs frontières.

Vous voyez où je veux en venir... Imaginons que l'arrondissement de BHV soit scindé par le Parlement fédéral à l'automne 2009, puis que la Flandre prenne son indépendance unilatéralement quelques années plus tard.

Si la Cour rend un avis favorable sur l'indépendance du Kosovo, cet acte "révolutionnaire" sera reconnu licite sur le plan international avec le certificat de "virginité" internationale qui sera attaché à ce nouvel État. Au-delà du droit, cet avis recèle aussi une importance politique majeure. En cas d'affirmation du droit du Kosovo à proclamer unilatéralement son indépendance, comment retenir les indépendantistes de tous les pays qui verront là un signal de la communauté internationale favorable aux sécessions unilatérales ? Comment empêcher alors les 37% d'indépendantistes flamands élus au Parlement flamand en juin 2009 (listes *NV.A, Vlaams Belang, De Decker*) de passer outre l'accord des Francophones de Belgique à une nième réforme de l'État belge et de convaincre les confédéralistes de la *CD&V* de passer à l'étape de l'indépendance de la Flandre avec la bénédiction de la communauté internationale ?

Mais regardons maintenant "BHV" par l'autre bout de la lorgnette. **La situation peut très vite se révéler à *"effet boomerang"*** pour la Flandre.

Une Flandre indépendante aurait certes sa frontière sud fixée par l'*uti possidetis iuris*, au sens de la "jurisprudence Badinter" de 1992, qui serait enfin reconnue par la Cour internationale de Justice. Mais qu'est-ce qui empêcherait, en droit, les élus francophones de la périphérie bruxelloise, dans les communes à facilités à majorité francophone, de proclamer à leur tour leur indépendance ? Qu'est-ce qui empêcherait, en droit, les francophones de BHV de faire sécession et d'invoquer comme frontière avec la Flandre indépendante les frontières administratives des communes à facilités, qui pourraient aussi très bien être considérées comme des frontières administratives internes, auxquelles l'*uti possidetis iuris* s'applique ? Si la Cour reconnaît ce droit à l'UCK au Kosovo, cette reconnaissance de droit ne vaudrait-elle pas pour tous, par exemple pour *l'Union des Francophones (UF) qui dirige les majorités dans ces communes à facilités* ?

Ces communes pourraient même alors, une fois indépendantes, proclamer leur rattachement soit à la ville-État indépendante de Bruxelles, soit — comme je le souhaite — à la Région wallonne qui, elle, se serait déjà rattachée à la France...

On le voit, selon l'avis qu'elle rendra, la Cour internationale de Justice de La Haye risque bien d'ouvrir ou de fermer une véritable boîte de Pandore et, pour ce qui concerne la Belgique, risque bien d'allumer la mèche... On comprend pourquoi elle n'a de cesse de reporter la date à laquelle elle devra rendre son avis sur cette délicate question...

Les affaires sont les affaires

Le 8 juin, le Ministre-président de la Région wallonne autorise la vente de fusils d'assaut à la Libye.

Crise financière (5 août)

BNP-Paribas jouit d'une santé florissante malgré ou grâce à la crise. La banque fait savoir qu'elle réserve un milliard d'euros pour ses chers golden boys. Hélas ! ces malheureux traders ne toucheront leur prime qu'en fin d'année. Nous compatissons.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

La Francophonie polyvalente

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

Pourquoi les francophones de langue maternelle ne prennent-ils pas mieux conscience des atouts de la Francophonie ? Ses diverses actions sont avantageusement appréciées par les francophones et les francophiles d'adoption qui ont "le français en partage". Ils ont rejoint spontanément l'Organisation, conscients de ses multiples capacités outre leur sensibilité au prestige de notre culture.

L'enseignement du français a conquis dans le monde une place enviable et incomparable (440 écoles dans 135 pays pour 250.000 élèves). En Amérique du Nord, le Québec, bastion francophone, établit un plan annuel d'immigration (55.000 admissions en 2008), d'intégration linguistique, sociale et professionnelle, très attentif au sort des femmes immigrantes. À 4.000 km au sud, la francophilie de la Louisiane défend, dans l'océan anglophone, un îlot ou se maintient la langue prépondérante du Siècle de Louis XIV. En France, les immigrés venant d'Europe, d'Asie ou d'Afrique ont l'envie et le besoin de parler français. Ils ont signé à 90,4 % le contrat d'accueil et d'intégration qui leur était proposé, impliquant l'étude du français et des institutions de la République. Les langues créoles à base française — nos proches cousines — totalisent plus de 10 millions de locuteurs, non seulement dans les anciennes colonies, départements ou territoires d'outre-mer, mais encore en France même.

L'engagement des 68 États membres de la Francophonie à utiliser prioritairement le français dans les organisations internationales a été confirmé au Sommet de Budapest en septembre 2006.

Soulignons encore le rôle moteur prépondérant tenu par l'Organisation internationale de la Francophonie dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptées à l'UNESCO le 20 octobre 2005 par 148 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

C'est encore l'Organisation francophone qui soutient tous ses membres, principalement en Afrique, dans leurs actions en faveur de la liberté de la Presse, garantie essentielle de la démocratie. Au travers de différents programmes, la Francophonie introduit et renforce la présence du français sur Internet.

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) aide les pays les moins avancés à s'approprier les nouvelles techniques de l'information et de la communication. Nous avons chiffré récemment les enjeux économiques de l'espace francophone (12 % du revenu de la population mondiale) et l'importance des échanges commerciaux entre ses adhérents.

Mentionnons en complément l'investissement direct étranger dans les pays de la Francophonie : les dernières statistiques confirment que 171 milliards de dollars US y ont été investis. Sans doute, ces flux concernent-ils principalement les pays francophones développés, à concurrence de 58 %.

L'Asie, en comparaison, plafonne à 63 %, alors que l'Afrique subsaharienne arrive loin derrière, faute de pouvoir garantir ces investissements de façon fiable. L'instabilité politique altère lourdement la confiance des investisseurs, limitant à 12 milliards de dollars US les placements étrangers pour l'ensemble des pays d'Afrique noire, anglophones inclus.

Ce tour d'horizon illustre l'extrême diversité des actions et du rôle de la Francophonie. Elle dépasse de beaucoup ses limites étymologiques en ne se confinant pas à la langue et à la culture françaises.

Bien sûr, nul n'est prophète en son pays...

Source : *La Francophonie dans le monde, 2006-2007.* Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les institutions françaises

Reportons-nous un moment au numéro précédent de *Wallonie-France* (n° 85 pp. 11 à 13). Notre collaborateur Jean-Sébastien JAMART y a présenté avec concision une relation des États généraux de Wallonie qui se sont tenus à l'université de Liège le 9 mai 2009 sous la présidence de Jules GHEUDE. Une intervention très remarquée par les congressistes : la contribution de M. Jacques LENAIN, haut fonctionnaire français, qui a développé les trois formes possibles de l'union de la Wallonie et de la France : *l'union-association, l'union-assimilation, l'union-intégration*, cette dernière formule comprenant le meilleur de l'union et le meilleur de l'autonomie. Très intéressé par la situation politique belge et par le sort des Wallons, M. Lenain, qui n'a pas craint de sortir du traditionnel devoir de réserve imposé aux fonctionnaires, a ainsi exposé à l'assemblée une étude d'une hauteur de vue, d'une profondeur et d'une clarté qui a laissé plus d'un participant bouche bée... Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la lecture attentive de la synthèse de ces trois formes d'union (publiée à la suite de l'article de J.-S. Jamart).

N'est-il pas temps maintenant, à l'approche des incontournables et peut-être décisives négociations sur la réforme de l'État et sur Bruxelles-Hal-Vilvorde annoncées pour l'automne, d'approfondir notre connaissance des institutions françaises ? Il se pourrait bien que nous y soyons un jour ou l'autre confrontés de très près... Commençons donc par le commencement — le niveau proche du citoyen — en répondant à la question : **"Qu'est-ce qu'une collectivité territoriale ?"**

L'expression "collectivité locale" désigne dans le langage courant ce que la Constitution [française] nomme "collectivité territoriale". Les collectivités territoriales sont des structures administratives, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Ainsi une commune est-elle chargée des intérêts des personnes vivant sur son territoire. La définition et l'organisation des collectivités territoriales sont déterminées par la Constitution (art. 34 et titre XII), les lois et les décrets (*). Ces dispositions sont rassemblées dans le Code général des collectivités territoriales.

Une collectivité territoriale est définie par trois critères :

1. elle est dotée de la personnalité morale, qui lui permet d'agir en justice. Alliée à la décentralisation, elle fait bénéficier la collectivité territoriale de l'autonomie administrative. Elle dispose ainsi de son propre personnel et de son propre budget. Au contraire, les ministères, les services de l'État au niveau local ne sont pas des personnes morales. Il s'agit seulement d'administrations émanant de l'État ;

2. elle détient des compétences propres, qui lui sont confiées par le législateur (Parlement). Une collectivité territoriale n'est pas un État dans l'État. Elle ne détient pas de souveraineté et ne peut pas se doter, de sa seule initiative, d'organes nouveaux ;

3. elle dispose d'un pouvoir de décision, qui s'exerce par délibération au sein d'un conseil de représentants élus. Les décisions sont ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux.

Poursuivons notre exploration des institutions françaises par la question suivante, qui découle de la précédente : **"Quelles sont les différentes collectivités territoriales ?"**

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, sont définies comme **"collectivités territoriales de la République"** à l'article 72 de la Constitution :

* les **communes** (36.873 en 2007) ;

* les **départements** (96), auxquels s'ajoutent les 4 départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion ;

* les **régions** (22), auxquelles s'ajoutent les 4 régions d'outre-mer (ROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion ;

* les **collectivités à statut particulier**, notamment la collectivité territoriale de Corse ;

* les **collectivités d'outre-mer** : Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et, depuis la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

La catégorie juridique des territoires d'outre-mer (TOM) n'existe plus dans la Constitution depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les TAAF (Terres australes et antarctiques françaises), anciennes TOM, forment cependant "un territoire d'outre-mer", mais au sens de territoire situé outre-mer en vertu de la loi statutaire du 6 août 1955 modifiée par la loi du 21 février 2007. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un statut situé entre indépendance et gouvernement autonome. Le titre XIII de la Constitution lui est consacré.

La plupart des collectivités suivent les mêmes règles de fonctionnement définies par la Constitution et les décrets. Elles sont dites de droit commun. Elles sont composées :

* d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel direct (conseils municipal, général [départemental] ou régional) ;

* d'un pouvoir exécutif élu en son sein par l'assemblée (maire et ses adjoints, présidents des conseils généraux : départemental et régional).

Les régions sont dotées, en plus de ces deux instances, d'un conseil économique et social régional.

Il existe cependant des exceptions. C'est le cas :

* de Paris, car son territoire recouvre deux collectivités territoriales distinctes, la commune et le département ;

* des communes de Lyon et de Marseille, qui sont dotées de statuts spécifiques ;

* de la Corse, qui bénéficie d'un statut de type unique ;

* de certaines collectivités d'outre-mer (ex : Polynésie), qui présentent des particularités ;

* des TAAF et de la Nouvelle-Calédonie.

Nous poursuivrons l'examen des collectivités territoriales françaises dans le prochain numéro de *Wallonie-France*.
(Source : La documentation française)

Pierre Mélot

(*) Il n'est pas inutile de rappeler le sens exact du terme "décret" en matière civile (le terme étant d'origine ecclésiastique) : «acte administratif à portée générale ou individuelle émanant du pouvoir **exécutif**».
La Belgique, qui n'en est pas à sa première entorse au sens des mots, lui donne abusivement (à partir de la création des régions et des communautés) le sens de : «acte du pouvoir **législatif** régional ou communautaire» (ce que la langue française appelle dans ce cas "délibération").

DES GOÛTS ET DES COULEURS

Nous n'avons pas, jusqu'ici, parlé d'une expression très importante de notre culture : la cuisine. Pour nous rattrapper, nous vous donnons quelques exemples de spécialités auvergnates tirées du livre de Francine Claustre (1). Il y a là de quoi faire tout un menu goûteux ! À vos casseroles !

LA CUISINE AUVERGNATE

L'AIGO BUILLIDO

Pour 4 personnes

Temps de cuisson env. 20 min.

«L'aigo buillido sucuro la vide» (l'eau bouillie sauve la vie). Ce vieil adage est certainement illustré par les vertus attribuées dès la plus haute Antiquité à l'ail, plante sacrée en Égypte, où il était considéré comme un remède souverain. L'on donnait une gousse d'ail tous les matins aux constructeurs de pyramides pour les fortifier.

- 10 gousses d'ail d'Auvergne
- 4 feuilles de laurier
- 2 clous de girofle
- 4 œufs
- des tranches de pain rassis
- huile d'olive
- sel et poivre

Éplucher les gousses d'ail, verser un litre d'eau dans un faitout, mettre les gousses d'ail, les feuilles de laurier, les clous de girofle, saler et poivrer. Laisser cuire un quart d'heure, pocher les œufs dans le bouillon.
Répartir les tranches de pain dans les assiettes, placer un œuf dessus, mouiller avec le bouillon et arroser avec de l'huile d'olive.

Vin conseillé : vin rouge ou rosé de pays.

POTÉE AUVERGNATE

Pour 6 personnes

Temps de cuisson env. 2 h 20.

- 600 g de petit salé
- 1 fond de jambon de pays
- 1 saucisson sec de pays
- 1 gros chou
- 750 g de pommes de terre
- 6 carottes
- 3 poireaux
- 1 gros oignon piqué d'un clou de girofle
- 1 bouquet garni
- 1 cuillère à soupe de saindoux
- sel et poivre
- des tranches de pain de campagne

Faire dessaler les viandes dans de l'eau froide la nuit qui précède la préparation de la potée. Disposer le petit salé, le fond de jambon, l'oignon dans un faitout et couvrir abondamment avec de l'eau. Porter à ébullition, couvrir et laisser cuire dix minutes. Laver le chou, ôter les parties dures et le couper en quartiers ; le faire blanchir cinq minutes dans l'eau bouillante. Le rincer et l'égoutter. Éplucher et laver les autres légumes. Ajouter le chou, les carottes, le saindoux et le bouquet garni. Laisser cuire à petits bouillons et à couvert une heure et quinze minutes. Mettre le saucisson, les pommes de terre et les poireaux dans la marmite, vérifier l'assaisonnent et poursuivre la cuisson. Le bouillon se sert sans être filtré sur des tranches de pain de campagne. Les viandes sont présentées entourées des légumes.

Vin conseillé : Saint-Pourçain.

SALADE AU FROMAGE DE CANTAL JEUNE

Pour 6 personnes

- 1 scarole
- 1 cœur de laitue de Trévise
- 150 g de fromage de Cantal jeune
- quelques brins de ciboulette
- quelques cerneaux de noix
- 3 cuillères à soupe d'huile de tournesol
- 1 cuillère à soupe d'huile de noix
- 1 cuillère à soupe de vinaigre
- sel et poivre

Parer, laver et égoutter la salade. Détailler le fromage en petits cubes. Mélanger les salades dans le saladier, les assaisonner, bien remuer. Réserver quelques petits dés de fromage pour la décoration et saupoudrer avec de la ciboulette coupée en petits morceaux. Servir aussitôt.

POIRES CLAUDINE

Pour 4 personnes

Temps de cuisson env. 20 min

- 4 poires
- 200 g de macarons
- 75 g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 dl d'alcool de fruit
- 80 g de beurre

Peler et épépiner les poires, les débiter en tranches épaisses. Bien beurrer un plat allant au four, mélanger le sucre en poudre et le sucre vanillé. Écraser les macarons. Placer en alternance, dans le plat de cuisson, des couches de poires, de macarons et de sucre. Terminer avec des macarons et répartir soixante-dix grammes de beurre fondu.Introduire le plat dans le four préchauffé (thermostat 7). La cuisson terminée, arroser les poires avec l'alcool de fruit choisi et flamber.
Ce dessert accepte d'être légèrement caramélisé.

(1) *La cuisine auvergnate*, éd. Sud Ouest.

Une seule préoccupation : la France

La politique est un noble combat. Mais il y a plusieurs manières de se comporter, de le mener, d'aboutir.

Si l'on interroge les Français sur leur regard du monde politique, une large majorité de nos concitoyens en a une option plutôt négative : carriéristes, intérêt personnel... Et ceci à tous les niveaux. C'est, pour le moins, injuste. À part quelques "moutons noirs" alimentant, au mieux, la presse *people*, au pire les chroniques judiciaires, les Français qui s'engagent dans la politique le font sincèrement pour la promotion d'idées politiques. C'est un combat noble. Il faut le respecter.

Seul, sur internet, chacun peut apporter sa pierre au débat permanent ; regroupés aussi, au sein d'une structure formalisée, prenant la forme de club ou de mouvement politique.

Mais pour le gaulliste que je suis, à l'image de tous ceux qui se considèrent comme les héritiers du Général, le parti politique ne saurait être qu'un outil. Pas une finalité.

La culture partisane, le "tout pour le parti" est incompatible avec un comportement gaullien. Le "parti avant tout", s'il est la raison de militer de certains (...), ne saurait convenir aux gaullistes de conviction. Ce qui compte, ce n'est pas l'étiquette, c'est la France.

Ce combat que nous livrons, nous le faisons sans aucun autre moyen que notre implication. Il le faut pour proposer aux Français une autre vision de l'avenir de ce "cher et vieux pays" : institutions, partage des richesses, association du capital et du travail face à l'échec du "tout collectif" et du "tout libéral", indépendance nationale, construction européenne de type confédéral et non supranationale...

Parmi les mouvements politiques se réclamant du gaullisme, "Debout la République" présidé par Nicolas Dupont-Aignan, député-maire de Yerres, propose un cadre où chacun peut s'exprimer et s'investir. La dernière consultation est là pour l'attester. "Qu'importe le score !" clameront certains. "L'essentiel était d'être présent pour ce combat". Pari réussi.

Maintenant, il faut aller plus loin et plus fort. Non pas pour le parti, mais pour nos idées, pour la France.

Combien de clubs, de groupes plus ou moins bien organisés, de mouvements politiques arborent fièrement, et à juste titre, l'étendard de l'Homme du 18 juin ? Combien de jeunes voient, et à juste titre, en de Gaulle, la seule référence historique, littéraire et politique digne d'être le vecteur pour que la France retrouve sa grandeur, sans laquelle elle n'est rien.

Mais tout ceci n'a de sens qu'avec l'espoir de triompher. Il convient donc, sans aucun esprit partisan et sans exclusive, de fédérer toutes ces volontés, ces disponibilités, ces moyens, ces richesses. Chacun doit y trouver sa place.

La philosophie de ce credo, que nous partageons, ne pourrait-elle inspirer tous les rattachistes wallons et les amener, dans la même et noble conception de la politique, à se rapprocher, voire se fédérer "sans aucun esprit partisan et sans exclusive" ? Les États généraux de Wallonie, si cette conception avait été présente dans l'esprit de tous les "clubs, partis et mouvements" se réclamant de la mouvance rattachiste et francophile en pays wallon, auraient été un triomphe. Il n'est pas trop tard pour y réfléchir en vue de prochains combats.

Alain Kerhervé

(1) site http://www.gaullisme.com. Voir également république. com .

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaitre

Sacré Bernard Pivot ! Exagéré, le qualificatif quasi divin de «sacré» ? À peine, quand on sait ce que la langue française lui doit... Pour ce journaliste nourri et passionné de langue française, pas de répit, même à l'heure de la retraite. Ne vient-il pas de faire publier chez Albin Michel ***100 expressions à sauver*** ? Extrayons-en quelques-unes un peu ou carrément oubliées que nous vous invitons à décoder... si vous le pouvez !

1. Chanter pouilles

A. Accabler de reproches et d'injures
B. Chanter des chansons vulgaires
C. Boire jusqu'au délire

2. Paysan du Danube

A. Paysan vivant de la pêche
B. Agriculteur amoureux des valses de Vienne
C. Rustaud qui met les pieds dans le plat

3. Parler du pays

A. Engueuler copieusement
B. Donner dans la nostalgie
C. Raconter sa vie à tout le monde

4. Bourrer le mou

A. Raconter des balivernes pour tromper
B. Faire ingurgiter une matière scolaire touffue
C. Donner un coup de poing dans le ventre

5. Laisser pisser le mérinos

A. Laisser aller les choses sans intervenir
B. Ne pas réparer une fuite d'eau
C. Faire une très longue sieste

Solutions p. 23

POUR INFO

DIMANCHE 2 AOÛT 2009

Le groupe de Baarle (1) dévoile son projet de Confédération pan-néerlandaise.

Le "groupe de travail de Baarle" (*Baarle Werkgroep*) est un groupe de citoyens flamands et néerlandais qui plaide pour l'intégration de la Flandre et des Pays-Bas. Ce nouvel État prendrait la forme d'une *Confederatie der Lage Landen*. Le groupe de Baarle n'appartient pas au Mouvement flamand traditionnel dans la mesure où ses sympathisants proviennent également d'autres horizons.

La *Confederatie der Lage Landen* envisagée par le groupe de Baarle **englobe également la Région bruxelloise et la Région wallonne ainsi que le Luxembourg**. Le mouvement pan-néerlandais exige l'assimilation pure et simple de Bruxelles, en la fusionnant avec la Région flamande, et propose l'intégration de la Wallonie au sein de la Confédération des *Lage Landen*.

Bruxelles

Le groupe de Baarle estime que Bruxelles est une ville flamande peuplée de Flamands qui s'ignorent : «*Bruxelles est une des principales villes des "Lage Landen" et une clef de voûte importante pour la Confédération. Pour nous, tous les Bruxellois sont des Flamands à part entière, qui ont perdu leur langue maternelle et leur origine ethnique. Bruxelles peut aussi devenir sans problème, au lieu d'une Région au sein de la Confédération néerlandaise, une sous-partie de l'État fédéré flamand.*»

Comment atteindre cet objectif? «*La lutte flamande doit évoluer d'une lutte défensive vers une lutte d'émancipation. Afin de réaliser cette nécessaire volte-face, la Flandre a besoin des Pays-Bas. Avec le retour de son identité néerlandaise et l'appui d'une Nation avec une indéniable conscience, la Flandre aura la vision et la force nécessaire pour réintégrer Bruxelles. Toute mesure qui mène vers une consolidation de la Région de Bruxelles doit être repoussée*».

Wallonie

Le groupe de Baarle estime que la Wallonie fait historiquement partie de la grande nation néerlandaise. Il «*reconnaît le caractère propre de la Wallonie et de la Flandre ... mais il remarque aussi qu'il existe entre ces deux nations un lien séculaire, qui s'inscrit dans le contexte des "Lage Landen". .., Historiquement la Wallonie a plus d'affinités avec les "Lage Landen" qu'avec la France. À de nombreux égards, la Wallonie est encore toujours une partie des «Lage Landen»... Le mouvement rattachiste en Wallonie est en fait artificiel d'un point de vue historique*».

Le groupe de Baarle propose une place pour la Wallonie dans la Confédération pan-néerlandaise. «*La Wallonie sera beaucoup plus forte en tant qu'entité au sein des Bas-Pays qu'au sein d'une association avec la France. En tant que membre à part entière des "Lage Landen" la Wallonie recevra aussi la garantie de droits linguistiques sur son propre territoire*».

En clair, le néerlandais deviendra une langue officielle en Wallonie (2).

Ce projet que le mouvement pan-néerlandais a développé pour les Wallons s'accompagne évidemment d'autres conditions. Le visage du colonisateur s'affiche : «*La Wallonie devra vraiment bien tenir compte du caractère essentiellement néerlandais de la confédération. Cela signifie la fin du français comme langue dominante dans les niveaux plus élevés des structures de l'État.*»

Pour obtenir l'adhésion des Wallons à ce projet politique, le groupe de Baarle utilise essentiellement des arguments historiques et économiques ("pragmatiques"), comme c'est déjà le cas dans les Pays-Bas français. En résumé, la Wallonie ferait historiquement partie de la grande nation néerlandaise. Il serait donc logique qu'elle s'intègre dans cette Confédération qui lui donnerait tous les moyens pour mieux se développer économiquement, contrairement au carcan imposé par l'État fédéral belge. Par contre, si les Wallons ne souhaitent pas s'intégrer dans la Confédération, ils seront *de facto* financièrement asphyxiés par leur puissant voisin.

(texte "anonyme" publié sur le blog d'André Schreurs / 6 août 2009).

---

(1) Baarle-Hertog est une minuscule enclave belge en territoire néerlandais. Le choix de cette localité est hautement symbolique.
(2) Ndlr : "droits linguistiques" qui seront vite combattus au nom de la nécessaire unité de langue de ces utopiques *Lage Landen*. Rappelons-nous la politique de néerlandisation menée par le roi Guillaume Ier entre 1815 et 1830.

Hommage au Général de Gaulle

Charles de Gaulle était un vrai rassembleur. Et si nous nous rassemblions tous, à sa mémoire, sous la même dénomination : "Rassemblement du Peuple Wallon pour la France" — R.P.W.F (en mémoire du R.P.F.) ? Qu'en dites vous ?
J'ai visité tout récemment Colombey-les-deux-Églises. Je me suis rendu sur la tombe du Général. Celle-ci est belle et toute simple.
J'ai visité le Mémorial (qui vaut le détour) et la "Boisserie" (sa maison). Et je peux vous dire qu'à présent, je suis encore plus rattachiste qu'avant.
«Il existe un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde»
«En notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'homme. C'est l'homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer» avait écrit le Général dans ses mémoires.
Je convie tout rattachiste wallon à faire le voyage de Colombey au moins une fois dans sa vie.

Marc HANSEN

(repris du blog d'André Schreurs le 6 août 2009)

Sur les traces du Mouvement wallon

Sous ce titre, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) vient de publier un ouvrage de MM. Freddy Joris et Frédéric Marchesani, tous deux issus de l'Université de Liège(1).

Précédé d'un "survol" de l'histoire du Mouvement wallon, cet ouvrage, richement illustré, comporte cinq chapitres groupés en trois parties :
1. les lieux d'étapes ; 2. les lieux détournés ; 3. les lieux de mémoire ;
4. les lieux de repos ; 5. les lieux vivants.

Concernant le rattachisme, la francophilie et les relations entre la France et la Wallonie, on y trouve des articles, notices et photographies très intéressants, tels les textes et illustrations relatifs au Congrès national wallon qui s'est tenu à Liège en 1945, au parc de la Boverie, dans la salle des fêtes du "Mosan" qui fut démolie ultérieurement pour faire place à l'actuel Palais des Congrès érigé au même endroit en 1958.

Tel aussi, sur la même page (56), comme une prolongation du premier vote du Congrès, un article intitulé : Un 14 juillet typiquement liégeois. Toujours actuellement, relèvent les auteurs, le parc de la Boverie est le lieu choisi par les Liégeois pour fêter le 14 juillet (...) Véritable manifestation populaire, cette fête est l'idéal pour rappeler les nombreux liens historiques, sentimentaux et culturels qui unissent la Ville de Liège à la République française.

À la page précédente, est évoquée l'action du groupe "Jeune France" :

En 1947, alors que la mise au placard des revendications wallonnes de 1945 commence à se dessiner, André Schreurs (le fils du secrétaire général du Congrès national) et Fernand Massart (futur parlementaire Rassemblement wallon) animant le groupe "Jeune France", font nettoyer et redorer "la pierre noire" en tant que témoin des vingt années de période française. Cette "pierre", qui se trouve encore actuellement sur la façade du Palais des princes-évêques, place Saint-Lambert à Liège, était prévue pour l'affichage et porte l'inscription : *"Loix publiées dans le département de l'Ourte"* ; elle fut utilisée à partir du 12 mars 1796.

Parmi les lieux de mémoire, figure également l'Hôtel de Ville de Verviers, avec un texte intitulé : 1830. Quand Verviers se voulait française (p. 92). On peut lire, dans le commentaire : Les 28, 29 et 30 août 1830, ce sont les couleurs françaises que les révolutionnaires verviétois arborent sur l'hôtel de ville et à la tête de leurs manifestations, avant que les notables locaux ne parviennent à leur substituer les couleurs franchimontoises (vert et blanc) (...) Nulle part ailleurs, le mouvement réunioniste n'a osé s'affirmer avec autant de force et si tôt (...) La campagne profrançaise ou antibelge se poursuivit en 1831 avec autant d'ardeur, au point qu'au mois de juin, le bourgmestre de Verviers, Pierre David, envisagea très sérieusement de soulever les masses ouvrières en faveur de la France .

Voilà un livre que tous les militants wallons et rattachistes devraient avoir à cœur de posséder, notamment ceux qui sont si prompts à s'investir dans les "Territoires de la mémoire" qui luttent contre l'oubli ou la négation des crimes et du génocide commis par les nazis.

Chaque directeur d'école, chaque instituteur, chaque enseignant de Wallonie devrait recevoir l'ouvrage qui n'est malheureusement pas en vente en librairie, mais que l'on peut se procurer en s'adressant à l'IPW, 79, rue du Lombard à 5000 Namur (Tél. 081 230 703, fax 081 659097, courriel publication@institutdupatrimoine.be

André Schreurs

(1) Herstal, 2009, 218 pages

Extrait de son Blog (http://liege-france.blogspot.com/), lundi 10 août 2009 .

VIENT DE PARAITRE :

Basta la crise !

Une vision positive dans l'actualité un peu morose de la vigne et du vin... Un autre regard sur la crise viticole.
(Éditions de l'ESCOUBO)

Un livre de **Pierre JAMAR**, préfacé par Patrick GALANT, Grand Maître de la Commanderie des Costes du Rhône.

Basta la crise ! sonne comme un slogan. Ce message optimiste s'adresse aux producteurs et aux consommateurs. Au fil de dix-huit articles publiés par Pierre JAMAR dans la presse méridionale entre 2004 et 2006, suivis de commentaires d'actualité, éclate le dynamisme des viticulteurs puisant dans les ressources des terroirs rhodaniens (Vallée du Rhône).

L'auteur : diplômé en communication, journalisme et sociologie, Pierre Jamar, qui vit à Nice après des études à l'ULB et à Avignon, est originaire du pays de Liège (Aubel). Observateur attentif de la vie locale et provençale, il s'est familiarisé avec la filière viticole au point d'en rendre compte dans plusieurs organes de presse français. Et en bon épicurien (ce qui n'est pas incompatible avec son jeune âge - 28 ans), il consomme lui aussi tous ces produits de qualité. Avec modération, bien sûr !

Une particularité intéressante: Pierre Jamar, en tant que correspondant en France de *Wallonie-France*, a déjà mis à plusieurs reprises sa plume au service de notre revue. **P. Mélot**

* * *

Fiche technique de l'ouvrage : 140 pages 15 x 21 cm, 14 planches en couleurs sur papier glacé. Vente dans le réseau FNAC France ou directement chez l'auteur : 9, avenue Mirabeau, F 06000 Nice.
Tél. : 0033 (0)483 5035 55
ou 0033 (0)68434 1661 -
courriel : pjamar@laposte.net.

Prix :
* FNAC France : 20 €
* Belgique: 19 € + 2,80 € de frais de port (compte ING n° 377-0018246-47, rue de Battice 18, 4880 Aubel).

Plus de détails:
* Le Petit Guide Loisel des Livres : http://www.chateauloisel.com/livres
* Liège-France-Eco : http://www.liege-france.be

LA NOUVELLE WALLONIE LIBRE

A la recherche de voies nouvelles

D'où vient que le gouvernement wallon, issu des élections du 7 juin, donne une image de déjà vu, une impression de fragilité dans les défis qui nous assaillent ? Son programme n'est pas mauvais (cf. mon article p. 3) même s'il manque d'un engagement précis et chiffré de faire ce qu'il annonce. Son ministre-président et quelques autres de ses membres sont de bons techniciens, même s'il sont dépourvus de cette étendue de vision qui devrait les porter au-delà de la pseudo-fatalité belgicaine. Il a fait un effort louable de réduire son train de vie et cela doit lui être compté, même si des réformes plus profondes ne sont pas encore ébauchées. Ce qui lui manque, c'est un souffle de vie nouvelle qui le ferait apparaître comme l'inventeur d'une politique différente, dans une situation où tout est nouveau par rapport aux décennies précédentes. Était-ce possible dans le régime actuel dont les dernières forces sont tendues vers la conservation, autant dire vers la résistance au changement ? Non. La révolution des pratiques et des idées viendra, mais elle viendra d'une rupture, et non d'une transformation graduelle et logiquement conduite des structures existantes. Ce que nous pouvons espérer de mieux pour la Wallonie, c'est qu'elle soit mue par un exemple français. J'ignore si le Président Sarkozy projettera son discours dans les faits, mais il a dit, le 22 juin, devant le Parlement réuni en congrès, ce que ses adversaires auraient dû dire avant lui, dans les commodités de leur opposition : "Considérer la crise comme une parenthèse qui sera bientôt refermée, faire comme si tout devait recommencer comme avant, comme si on allait pouvoir penser comme avant, avec les mêmes méthodes, les mêmes critères, serait une erreur fatale". Et de rappeler combien "le modèle français", celui qui refuse l'abdication du pouvoir politique, face aux diktats de marchés sans direction, où le plus fort broie le plus faible peu de temps avant d'être lui-même laminé, reste plus que jamais un phare de salut pour nos sociétés. Il a eu raison encore de récuser les politiques d'austérité comme néfastes socialement et stériles économiquement. Or, la droite flamande, suzeraine du pouvoir fédéral, est en train de nous en concocter une. Sur ce point, le gouvernement Demotte est sur la même longueur d'onde que M. Sarkozy, mais sera-t-il assez fort pour maintenir le barrage ?

Il estime que le rétablissement des comptes de la Région en 2015 est une perspective réaliste. C'est possible, mais on aimerait connaître le détail du calcul. Il est douteux, en tout cas, que le retour à l'équilibre soit uniquement l'effet mécanique d'une croissance que les augures (qui n'en savent rien, au fond) nous annoncent revigorée à partir de 2010. Il va falloir éliminer les organes parasitaires, supprimer la mauvaise graisse administrative, regrouper fonctionnellement (et non selon les convenances partisanes) les instruments de la puissance publique appelées à donner de fortes impulsions à l'appareil productif. Tout cela, dont j'essaie de donner une idée dans mon article (voir p. 3) ouvre déjà un immense chantier. La cohésion du gouvernement Demotte y résistera-t-elle avec un partenaire écologiste toujours mobile et rarement serein ? Tout cela, en outre, ne suffira pas s'il manque l'appoint d'une solide politique financière. Grâce au Plan Marshall, la Wallonie en a une bonne amorce, mais la réflexion aborde là très vite le domaine hautement réservé du pouvoir fédéral. Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il faut redémontrer la nécessité du séparatisme pour sortir de nos épreuves. Je me borne aujourd'hui à éclairer l'obstacle planté en travers des plans wallons : la Flandre est imbue d'orthodoxie monétaire et reste tentée par le néolibéralisme ; elle ne recule pas devant l'austérité dont le Sud ne veut pas (dira-t-on assez, en effet, combien de points de croissance lui ont coûté les cures précédentes, la dernière procède de l'obsession maastrichtienne de nos dirigeants ?). Or, on n'imagine pas les partis francophones refuser longtemps de plier s'ils persistent à faire de la survie de l'État belge l'objectif suprême de leur politique. Doit-on s'attendre à l'un de ces fameux compromis dont le royaume a le douteux secret et où nos convenances entrent avec juste ce qu'il faut pour maquiller un peu la honte d'une capitulation ? Je laisse la question ouverte, avec en mémoire de tristes souvenirs, mais non sans foi dans la possibilité d'un sursaut d'énergie et de fierté.

En attendant, l'omission de toute référence au conflit communautaire dans le programme du gouvernement Demotte est une de ses lacunes les plus béantes. De toute évidence, la responsabilité en incombe aux présidents des partis francophones qui, comme l'a écrit Jules Gheude dans *Le Vif/L'Express*, agissent comme si la Belgique était éternelle. Or, non seulement elle ne l'est pas (les Flamands démontrent presque chaque jour qu'elle est cacochyme), mais sa survie ne dépend que de notre endurance à subir des pertes d'argent, de places, d'influence et de dignité. Ce qui vient de se passer dans les nominations des nouveaux généraux de l'armée (un francophone sur sept) en est une nouvelle illustration, si tant est que le mot convienne en l'occurrence.

Ah oui, en compensation, paraît-il, il y a les fameux transferts financiers nord-sud. C'est vrai qu'ils excitent la fureur des Flamands, oublieux qu'ils furent précédés, jusque dans les années 1960, par des transferts sud-nord, bien plus considérables. N'insistons pas sur ce point d'histoire; il marque notre propre bêtise. Il vaut mieux souligner que ce flux, de l'opinion des chercheurs de la *KUL*, est en voie de tarissement et qu'une partie de son cours pourrait bien s'inverser. Par ailleurs, sa suppression complète n'aurait que les conséquences négligeables dans une Wallonie sortie du cadre belge, donc devenue capable de brancher ses synergies sur celles des pays voisins, à commencer par la France et prenant le contrôle de tous les outils d'une politique économique. Sait-on ce que lui coûte la flamandisation et la mauvaise gestion des entreprises publiques fédérales ? Ce qui se passe, en particulier à la Poste et à la SNCB est tellement scandaleux que la passivité à leur endroit de la particratie francophone a de quoi stupéfier.

De toute manière, la Flandre ne tolère plus de nous ouvrir sa bourse. Au-delà de ses fantasmes et au-delà de sa >>>

répudiation — qui est aussi la nôtre — du concept "Belgique", on peut la comprendre. Les fondements de son économie commencent à être attaqués par les mutations mondiales. Elle a construit sa fortune sur l'accueil de grandes sociétés multinationales et sur le libre-échange commercial — sans oublier naturellement ses prélèvements sur la substance wallonne. Mais elle n'a pas la puissance de l'Allemagne et le vent a tourné. La condamnation de l'usine anversoise d'Opel, probable à l'heure où j'écris, est ressentie par elle comme un électrochoc. Son gouvernement régional va devenir plus interventionniste pour colmater les brèches. Il en a déjà pris le pli en aidant la *KBC*. Comme il renchérit de surcroît sur la générosité de la Sécurité sociale fédérale pour mieux convaincre son peuple des bienfaits de l'autonomie, il sera moins que jamais question pour lui de distraire une partie de ses ressources pour arroser la Wallonie, au nom d'une solidarité qui ne tient plus qu'à quelques fils. Il en va autrement pour Bruxelles qu'il rêve de conquérir et pas, comme on le croit trop souvent chez nous, pour des motifs purement sentimentaux. C'est cette ville qui sera le point d'application de sa prochaine offensive. Question récurrente et lancinante : les partis francophones qui n'ont que la paix communautaire à la bouche, auront-ils assez de tonus combatif pour repousser l'agresseur ?

C'est que l'art de la prospective ne s'illustre guère chez nos dirigeants. On vient encore de le constater avec l'obstination maniaque du PS, d'Écolo et du CDh à ouvrir au large les vannes de l'immigration comme si celle-ci s'amalgamait déjà dans l'harmonie avec le reste de la population. Comme si elle ne coûtait rien aux budgets, déjà insuffisants, consacrés à l'assistance sociale et à la sécurité. Comme si de nouveaux arrivants, dépenaillés et souvent incultes, n'allait pas gonfler une masse de miséreux (la Fondation Roi Baudouin vient d'établir que 53% de nos Marocains de nationalité ou d'origine vivent sous le seuil de pauvreté). Comme si l'assimilation, contrecarrée par le mythe funeste du multiculturalisme, ne devenait pas chaque jour un peu plus impossible : en demandant, en janvier, à ses compatriotes de "devenir belges, mais de ne pas s'assimiler", le Premier ministre turc a joué sur le velours. Arrêter cette folie, qui appauvrit et débilite notre société, ce n'est pas rejeter la masse de gens honnêtement installés chez nous, ce serait donner à tous une chance de vivifier la nation (pas la belge, évidemment) par l'apport de réelles forces neuves. Hélas ! une logique de cohésion nationale , c'est ce qui a manqué le plus jusqu'à présent aux francophones du royaume. Espérons qu'elle se mette bientôt en place dans le cerveau de nos élus.

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

La composition des gouvernements régionaux est la grande affaire des partis après les élections du 7 juin. Sont respectivement à la manœuvre MM. Kris Peeters en Flandre, Armand De Decker pour Bruxelles et Elio Di Rupo pour la Wallonie.
Chez les francophones, le PS et le MR font les yeux doux à Écolo que son succès électoral rend incontournable. Chacun d'eux sait que le choix de celui-ci déterminera celui du CDh. En tout cas, bleus et rouges ne veulent plus gouverner ensemble.
En Flandre, le problème est plus compliqué, compte tenu de la pluralité des partis en présence. Le *VLD* "ouvert", sévèrement battu le 7 juin malgré les voix de préférence de M. Guy Verhofstadt qui devancent celles de M. Jean-Luc Dehaene, bat avec maîtrise les cartes qui lui restent, face au *CD&V* hostile.

11 juin — Première clarification chez les Flamands de Bruxelles (N.B. toujours moins nombreux, ils ont eu 10.000 voix de moins qu'en 2004, mais gardent leur quota surdimensionné de 15 députés régionaux). Le *VLD* "ouvert" s'allie au *CD&V* et à *Groen !* pour désigner leurs représentants dans le futur gouvernement. Dépit du *SP.A* qui avait cru pouvoir compter sur l'appui des Verts.

Et revoilà déjà les "affaires" du PS. *Le Jour Huy-Waremme* dénonce la facturation de 60.000 euros de consultance par le député-maire de Waremme Guy Coëme à l'asbl April, que financent les intercommunales liégeoises dont elle soutient la promotion. Or, l'intéressé a été directeur général de cette association de 1996 à 2007. Il l'a assistée ensuite comme consultant jusqu'à la fin de mai 2009. Rien d'illégal, ni même d'opaque. Mais un peu trouble sur le plan éthique en raison de l'enchevêtrement des intérêts. Cela fait désordre au moment où Écolo exige un assainissement des mœurs politiques. Aussi M. Di Rupo fait-il les gros yeux devant ce spécimen de ce qu'il appelle "la vieille école".

13 juin — En finira-t-on jamais avec le goût immodéré des apparatchiks du PS pour l'argent public ? L'une d'entre eux, la présidente (flamande) de *Brussels South Airport* (l'aéroport de Charleroi porte ce nom ridicule) et membre du bureau du PS, est accusée par l'ex-administrateur délégué Marcel Buelens, licencié dans des conditions douteuses, d'avoir fait bénéficier somptueusement des camarades, dont un frère de M. Di Rupo et un autre de M. Magnette, d'opérations de relations publiques avec des dépenses qu'il refusait de valider. Le ministre de tutelle André Antoine demande des explications au conseil d'administration qui s'empresse de renouveler sa confiance à la présidente. Peu rassuré (on sait comment fonctionne ce genre d'organe dans les administrations publiques), il demande une enquête plus approfondie. Ce qui, dès maintenant, n'est pas contesté, c'est que la brave dame relie sa gestion par un gros câble au boulevard de l'Empereur.

15 juin — Écolo décide de négocier la formation des gouvernements régionaux avec le PS et avec le CDh, non sans que M. Michel Javaux, son patron et l'artisan de sa victoire électorale, n'adresse quelques mots aimables au MR (on n'est jamais trop prudent !). Il invoque la réalité des rapports de force dans les Parlements wallon et bruxellois et le risque de rejeter les socialistes dans l'opposition alors que la crise financière va imposer des choix difficiles. Néanmoins, cette option est loin de faire l'unanimité dans les rangs verts et elle soulève quelques murmures aussi dans le CDh.
S'il y a accord sur le programme, ce sera un triomphe politique pour M. Di Rupo qui arrache son parti à ce qu'il redoute par dessus tout : >>>

la géhenne oppositionnelle. Symétriquement, ce sera une déconfiture complète pour M. Reynders dont la stratégie très droitière pendant la campagne électorale est à présent contestée, non seulement par le FDF et le MCC, mais aussi par certains libéraux pur jus. Il n'est pas encore dans les cordes, mais il n'est plus le tout-puissant patron de sa fédération. Très aigre à son égard, M. Gérard Deprez menacera, le 23, dans une déclaration au *Soir*, de la quitter s'il ne change pas "le mode de fonctionnement du MR". Il faut dire qu'il a perdu, le 7 juin, son siège de député européen.

17 juin– Perquisition judiciaire chez le président sortant du Parlement wallon José Happart et dans ses locaux professionnels. Il avait fait construire une maison à Esneux pour une collaboratrice et amie par l'entrepreneur français Hani Altabaa, à un prix bradé. Celui-ci avait abandonné le chantier, qui fut achevé par le promoteur Christian Binet, à la réputation un peu douteuse. Que s'était-il passé ? Le sieur Altabaa prétend que M. Happart lui aurait promis, en échange du prix-cadeau, des contrats autour de l'aéroport de Bierset et qu'il n'a rien vu venir. Pour faire bonne mesure, il affirme aussi que les relations de l'homme politique avec M. Binet ne brillaient par la régularité. Le Fouronnais se dit victime de "la calomnie d'un escroc". M. Di Rupo, qui ne le porte pas dans son cœur, saute sur la balle : il aura "la main lourde" si les faits sont avérés. De fait, Altabaa a disparu sans doute pour esquiver la peine de prison à laquelle l'a condamné la justice française.
Les parlementaires du MR analysent les causes de leur échec du 7 juin. Sagement, ils s'abstiennent de censurer M. Reynders dont le limogeage engendrerait actuellement des convulsions aux conséquences imprévisibles. D'ailleurs, l'avis général est qu'il n'est pas seul responsable de ce qui s'est passé. Mais aussi, il faut recentrer le parti, puisque la stratégie de "l'à droite toute" l'a conduit dans le fossé. Partie remise pour le président (qui veut garder ce poste jusqu'en 2012). La question de ses cumuls est clairement posée.

19 juin — Le gouvernement flamand est constitué. M. Peeters a préféré d'allier le *CD&V* à la *NVA* et au *SP.A* (ce dernier se résolvant à abandonner l'opposition qui ne lui a pas réussi). Exclu de la combinaison, le *VLD* "ouvert" proteste, ne met pas à exécution sa menace de quitter le gouvernement fédéral en pareille éventualité. Celui-ci est toutefois un peu plus branlant.
Il faut signaler ici la manifestation de producteurs de lait européen, victimes d'une politique eurocratique insensée qui fait s'effondrer leurs recettes et menace la profession dans ses œuvres vives. Les Wallons y sont en bonne place.

20 juin — Des boulets sifflent aux oreilles de M. Reynders auquel de plus en plus de responsables demandent de choisir entre la présidence du parti et ses postes au gouvernement. Pas impressionné, il le prend de haut dans *La Libre Belgique*. Il garde tout et restera président jusqu'en 2012. Mais le ministre Charles Michel (la voix de son père Louis qui brûle de reprendre les rênes pour sauver le royaume !) lui décoche la flèche du Parthe en critiquant dans le *Standaard* la stratégie libérale pendant la campagne.
Le gouvernement de la Communauté germanophone est constitué. Toujours dirigé par M. Lambertz, il s'appuie sur les chrétiens-démocrates, les socialistes et le parti des Belges de langue allemande.

22 juin — Pauvre M. Reynders! M. Louis Michel, qui brûle de lui reprendre la direction du MR, déclare que celui-ci doit mener une autre politique pour regagner le terrain perdu et de proclamer, comme le général Mac Arthur aux Philippines en 1944 : *"I am back"* (je suis revenu). Façon d'exprimer que son passage à l'Europe n'a pas fait de lui un défenseur de la Francophonie ?
Mort de Karel Van Miert. Nous la mentionnons ici, car il était typiquement un de ces sociaux-démocrates devenus des néolibéraux après leur entrée dans la Commission européenne. La cause séparatiste (qu'il réprouvait) lui doit quand même d'avoir retiré (en 1975) le *SP* (aujourd'hui *SP.A*) du parti socialiste "fort et uni" que décrivait André Cools.

23 juin — La subversion islamiste commence à susciter des réactions. La députée régionale bruxelloise d'origine turque Mahimur Özdemir (CDh), restée très en contact avec son pays d'origine, soulève des murmures en prêtant serment voilée. Un peu auparavant, le député libéral Daniel Ducarme avait déposé une proposition de loi visant à interdire les signes religieux au Parlement. Le CDh et Écolo sont contre, le PS se défile. La laïcité attendra ! Et voici que le personnel du ministère de la Justice préconise l'acceptation intégrale des signes précités.

24 juin — L'industriel Robert Wagner, fidèle ami du clan Van Cauwenberghe, est acquitté, par le tribunal correctionnel de Charleroi, des chefs de non-restitution d'un subside de la Région wallonne et de corruption du haut fonctionnaire Bernard Weng (blanchi, lui aussi). Le parquet veut faire appel.

Les jours suivants — Les problèmes budgétaires sont lancinants à tous les échelons du pouvoir. La crise financière ne cesse d'aggraver les déficits. Le Premier ministre demande la solidarité des fédérés avec le fédéral. Les francophones hésitent à juste titre. Bruxelles et la Wallonie sont déjà à la corde. D'autre part, cet état de détresse n'est pas sans compliquer les négociations au sein de l'Olivier : les revendications d'Écolo ont un coût élevé, avant de promettre d'éventuels bénéfices. Déjà ce parti a obtenu qu'un pôle vert soit ajouté à ceux du Plan Marshall. Il n'oublie pas pour autant ses exigences éthiques que le PS essaie de satisfaire sans grand enthousiasme. Pour ne rien arranger, le Conseil supérieur de l'Emploi prévoit de nombreux chômeurs de plus d'ici à la fin de 2010.

30 juin — M. Verhofstadt est élu président du groupe Alliance des Libéraux et des démocrates pour l'Europe du Parlement européen. "Un job à plein temps" dit-il. Espérons-le ! Qu'il s'occupe de ses lubies europhiliques et qu'il nous fiche la paix en *België* ne peut que nous enchanter.
Son collègue Reynders est moins à la fête. Le député-maire de Jodoigne et président de la fédération MR du Brabant wallon Jean-Paul Wohl, le député-maire de Jurbise Jacqueline Galand et d'autres parlementaires influents comme Mme Christine Defraigne, présidente du groupe de la Chambre, le député régional-maire de Waterloo Serge Kubla et l'ancien ministre FDF Didier Gosuin lui demandent clairement compte de la défaite électorale et de son style, trop autoritaire à leur gré, de commandement. >>

Officiellement, ils ne veulent pas la mort politique du pécheur, mais ils lui demandent de choisir entre ses différentes fonctions. On croit sentir derrière tout cela la main du clan Michel. L'intéressé affecte de mépriser ce tracassin. Pour combien de temps encore ?

4 juillet – Il a un autre petit souci du côté de MCC. Celui-ci — et pas seulement M. Deprez — n'est pas content de la manière dont fonctionne le MR. Il demande à la direction de lui dire comment elle compte le rendre plus démocratique et quelles réponses elle veut proposer dans son programme. Au vu des résultats, il tirera ses conclusions en septembre.

6 juillet – Il n'y a pas que le PS ! Le *CD&V* est lui aussi touché à nouveau par la scandalite. Le secrétaire d'État à la Mobilité Étienne Schouppe est soupçonné de délit d'initié : il aurait vendu des actions de la *KBC* juste après avoir appris que le gouvernement allait devoir voler au secours de celle-ci. Ce n'est pas un saint : sa gestion à la SNCB, où il a été administrateur délégué, a senti mauvais à plusieurs reprises, mais il n'a jamais été pris la main dans le sac. Cette fois encore, il se défend d'avoir bénéficié de la moindre information privilégiée et n'aurait fait que jouer son rôle "d'investisseur actif" (de fait, c'est un homme... d'actions). Le ministre flamand de la défense Pieter De Crem flamandise à la grosse louche le haut commandement de l'armée : 4 des 5 nouveaux majors-généraux sont des Ménapiens ainsi que tous les 3 nouveaux lieutenants-généraux.

7 juillet – On apprend coup sur coup que M. Louis Michel quittera un peu avant terme son poste de commissaire européen et que l'actuel ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht l'y remplacera. Il y a donc du remaniement du gouvernement fédéral dans l'air et il n'est pas pour faciliter la respiration de M. Reynders...

Une convention belgo-luxembourgeoise va permettre le remboursement intégral des clients belges de la succursale grand-ducale de la banque islandaise Kaupthing en faillite. La Belgique prêtera 160 millions d'euros à son voisin pour effectuer l'opération.

Les nouvelles sont moins réjouissantes du côté budgétaire. On s'attend à un déficit de la Sécurité sociale de 2,5 milliards d'euros pour 2009. L'État fédéral paiera, dit Mme Onkelinx, toujours frétillante, mais comment ?

9 juillet – Le *CD&V*, la *NVA* et le *SP.A* bouclent leur accord de gouvernement régional flamand. Rien de communautaire là-dedans, disent un peu vite certains commentateurs francophones. Non ? Pas communautaire, le refus de toute concession dans la périphérie bruxelloise ? Pas communautaire, le refus de ratifier la convention européenne sur la protection des minorités... que nos imbéciles de négociateurs francophones croyaient acquise en échange d'une plus grande ouverture des municipalités bruxelloises aux Flamands (le texte est d'ailleurs plus dangereux qu'utile) ? Pas communautaire, surtout, cette torpille séparatiste d'une nouvelle amorce de Sécurité sociale à la ménapienne ? En effet, les Flamands bénéficieront en 2011 d'une majoration des allocations familiales à la petite enfance et d'une assurance publique d'hospitalisation. Les partis francophones protestent qu'il s'agit là de matières relevant de la compétence fédérale . On est curieux de savoir comment ils empêcheront la Flandre de gâter ses propres nationaux. À noter aussi que le gouvernement Peeters prépare l'autonomie énergétique de la Flandre et espère revenir à l'équilibre budgétaire en 2011, alors que son homologue wallon ne l'envisage que pour 2015. Chantage financier en vue. Nos dirigeants sauront-ils y résister ?

La Flamande Edmée De Groeve que le PS a mise à la tête de l'aéroport de Charleroi, de la Loterie nationale et de la SNCB est inculpée de faux, usage de faux, détournement et escroquerie. Excusez du peu ! Elle est notamment accusée de s'être fait rembourser des mêmes notes de frais à la fois par l'aéroport et par la SNCB. Elle prétend que les pièces justificatives lui ont été volées, ce qui n'a convaincu ni le juge d'instruction, ni le boulevard de l'Empereur qui suspend sa qualité de membre, donc également son appartenance au bureau du parti. Il faut dire en sa faveur qu'elle accepte de se démettre de tous ses mandats. Mais son cas met à nouveau en évidence l'effrayant laxisme des administrateurs particrates dans les entreprises publiques.

10 juillet – Le gouvernement Peeters est constitué, juste à la veille de la fête nationale flamande. On y remarque deux absents de marque : M. De Wever, qui veut surveiller l'équipe de l'extérieur, et le socialiste Frank Vandenbroucke, qui joue un peu trop en solo et qui n'est pas le chouchou de la présidente Caroline Gennez. Gare aux francophones de la périphérie bruxelloise : M. Geert Bourgeois (*NVA*) devient ministre de l'Intérieur. Un autre *NVA*, issu des milieux d'affaires, M. Jan Peumans devient président du Parlement régional. Il va sans dire que le *CD&V* s'adjuge la plus grosse tranche du gâteau.

12 juillet – Pendant ce temps, l'Olivier francophone fait fleurir son programme intitulé "Wallonie, Bruxelles : une énergie partagée par une société durable, humaine et solidaire" (le blabla du CDh a fait école !). Notez que les intentions sont bonnes: promouvoir l'emploi, mettre du vert dans le Plan Marshall, favoriser la création d'entreprises, assainir et développer le secteur du logement, améliorer le système scolaire, etc., etc. On demande seulement à voir les chiffres. D'autre part, tout se passe comme si tout resterait tranquille sur le front communautaire. Or, on sait que le gouvernement flamand va appliquer la doctrine d'un professeur de sciences politiques de la *KUL*, M. Bart Maddens : utiliser à fond ses compétences régionales, non sans grignoter, comme on l'a vu, celles du pouvoir fédéral, et attendre que les francophones, à bout de ressources, se prêtent au marchandage institutionnel selon les idées nordistes. Et la bonne gouvernance, exigée par Écolo ? Euh... on verra plus tard. Est-ce que le rouge et l'orange déteindraient déjà un peu sur le vert ?

M. Di Rupo est tout guilleret. Il garde les clés de la citadelle wallonne et le programme ne lui a pas coûté trop de sacrifices. À croire qu'il a gagné les élections du 7 juin ! Mme Milquet, sa fidèle complice, est contente aussi : le CDh reste confortablement au pouvoir et la fraction qui lorgnait du côté du MR est muselée.

15 juillet – Constitution des gouvernements francophones. Le PS sanctionne enfin une nullité : M. Marie Arena redevient simple député (c'est encore trop !). Regrettons que Mme Fadila Laanan conserve la >>>

Culture et l'Audiovisuel (les chanteurs américains lui disent encore merci), poste où elle est bien au-delà de son niveau d'incompétence. Et dire qu'on lui donne en plus la Santé ! M. Demotte reste ministre-président wallon. M. Jean-Claude Marcourt conserve l'Économie et le Commerce extérieur : bien qu'il soit belgicain, il faut s'en réjouir, compte tenu de ses compétences techniques. On retrouve aussi dans l'équipe M. André Antoine (CDh) au Budget, aux Finances, à l'Emploi, à la Formation et aux Sports et M. Benoît Lutgen (CDh aussi) à l'Agriculture et au Patrimoine. Deux jeunes nouveaux venus socialistes : M. Paul Furlan (Pouvoirs locaux) et Mme Éliane Tillieux (Action sociale et Santé). Écolo case MM . Jean-Marc Nollet (Énergie, Logement, Fonction publique, Alliance emploi-environnement) et Philippe Henry (Aménagement du territoire et Mobilité).

Cette répartition des compétences est loin d'être optimale, mais inévitable dans le régime de coalition résultant du scrutin à la proportionnelle. Défaut un peu compensé par les "doubles casquettes" des gouvernements wallon et communautaire. Elles coiffent MM. Demotte (ministre-président aussi de la Communauté française), Nollet, Antoine et Marcourt. Mme Marie-Dominique Simonet devient ministre de l'Enseignement obligatoire (M. Marcourt ayant l'Enseignement supérieur) et Mme Évelyne Huytebroeck (Écolo), ministre de la Jeunesse.

Dans le gouvernement bruxellois, toujours présidé par M. Charles Picqué, figurent Mme Huytebroeck, MM. Benoît Cerexhe (CDh), Jean-Luc Vanraes (*VLD* "ouvert"), Christian Doulkeridis (Écolo), Émir Kir (PS, Turc d'origine et de cœur), Bruno De Lille (*Groen !*) et Mme Brigitte Grouwels (*CD&V*).

Un changement très marqué : M. Michel Daerden quitte le gouvernement wallon où il aurait voulu rester (mais on dit qu'Écolo et le CDh lui faisaient barrage) et transfert son collier au gouvernement fédéral où il remplace Mme Arena aux Pensions.
Les compères de la majorité communautaire se partagent aussi les présidences des Parlements : au PS, celles des Assemblées de la Communauté française (M. Jean-Charles Luperto) et de la Région bruxelloise (Mme Françoise Dupuis) ; à Écolo, celle de la Région wallonne (Mme Emily Hoyos) et au CDh, celle de la Commission communautaire française (Cocof) du Parlement bruxellois (Mme Julie de Groote).

Exclu de toutes ces bonnes choses, le MR ronge son frein. Il choisit de bien souligner que le programme de l'Olivier manque à la fois de chiffres et d'échéances précises, ce qui est parfaitement vrai mais ne le console pas. Dans un message à ses troupes frustrées, M. Reynders admet qu'il y a eu "des fautes stratégiques et des fautes de comportement" pendant la campagne et déclare qu'il en prend "sa part de responsabilité". Mais qui sont donc les autres coupables ?

16 juillet – Remaniement du gouvernement fédéral. Grand retour de M. Yves Leterme qui remplace M. De Gucht aux Affaires étrangères. L'avenir dira comment il va coexister avec M. Van Rompuy qui est bien décidé à s'incruster au 16 de la rue de la Loi. Le PS donne des secrétariats d'État à MM. Philippe Courard (Intégration sociale) et Jean-Marc Delizée (Handicapés) qu'il n'a pu ou voulu caser à la Région wallonne. Le MR fait du chevalier blanc (enfin presque) de Charleroi Olivier Chatel un secrétaire d'État aux Affaires européennes. Le CDh reprend à Mme Annemie Turtelboom, devenue ministre de l'Intérieur, le secrétariat d'État casse-gueule à l'Asile et l'Immigration qu'il donne à M. Melchior Wathelet, doté en plus du Budget, de la Politique des familles et des Institutions culturelles bicommunautaires. Ancien ministre régional des Finances du gouvernement bruxellois, M. Guy Vanhengel (*VLD* "ouvert") devient vice-Premier ministre fédéral avec la tutelle sur le Budget — une belle-mère pour M. Wathelet ?

À noter aussi que les Flamands tirent à boulets rouges sur M. Daerden qu'ils jugent indigne de gérer leurs pensions. M. Leterme salue cependant la compétence de l'intéressé.

19 juillet – Le gouvernement fédéral dénoue tant bien que mal le sac de nœuds des immigrés illégaux pour lesquels le PS, le CDh et Écolo débordent de sollicitude. Il donne des "instructions" pour les régulariser selon des critères dont la plupart sont laxistes ou vagues. Cela promet d'autres problèmes avant longtemps.

21 juillet – Fête "nationale" avec le traditionnel discours royal. On remarque qu'Albert II blâme les financiers qui ont plongé le monde dans la crise. Il annonce aussi une "nécessaire mise en ordre de nos institutions". Un susucre pour les Flamands: il faut plus de responsabilité pour les entités fédérées. Un autre pour les partis francophones : il faut plus de solidarité entre elles. *Toernee general !*

les jours suivants – La grogne des producteurs de lait s'amplifie avec des défilés de tracteurs dans les villes et quelques incidents, le 21, à la foire agricole de Libramont. Qui nous débarrassera du néolibéralisme européen dont un des aspects les plus néfastes consiste à étrangler nos agriculteurs au nom du libre-échange mondialiste ? Le gouvernement accorde une aide d'une quinzaine de millions d'euros, mais se déclare incapable de faire plus. À noter la faible solidarité des agriculteurs flamands avec leurs collègues wallons : ils n'ont pas les mêmes priorités !
La Flandre n'est pas à la noce non plus. Le chômage y augmente dans des proportions qui la soucient. Elle est menacée de perdre l'usine Opel d'Anvers, malgré les efforts du gouvernement Peeters qui a offert 500 millions d'euros à Chrysler pour la sauver. Mais l'Allemagne a mis le quadruple sur la table pour sauver ses propres sites. 2.600 emplois sont en jeu à Anvers, sans compter de 10 à 12.000 autres dans la sous-traitance et autres secteurs périphériques.

29 juillet – Le nouveau vice-Premier fédéral Vanhengel annonce pour bientôt une cure sévère d'austérité par une forte réduction de toutes les dépenses budgétaires. Il demande aux entités fédérées de s'aligner. Les francophones accepteront-ils cette politique où ils seraient, une fois de plus, les dindons de la farce ? Le PS et le CDh refusent d'avance le rabotage de la Sécurité sociale, mais on sait ce que valent les lignes Maginot.

31 juillet – Confirmation implacable de M. Van Rompuy dans *Le Soir* : de l'austérité, il y en aura. Mais attention, hein ! "L'effort" sera deux fois moindre qu'en 1981. Mais saignant quand même et long.
À vos mouchoirs !

(à suivre)

La fin de la Belgique est proche

(titre de l'article d'Eric Donckier, *Het Belang van Limburg* du 3 août)

La Wallonie a tout intérêt à se préparer à la période post-Belgique. Voilà ce que déclare Jules Gheude, le président du comité d'organisation des États généraux de Wallonie, qui se sont prononcés pour une réunion de la Wallonie à la France si la Belgique devait cesser d'exister. Selon Gheude, cela pourrait se produire rapidement avec la présence de la *N-VA* au gouvernement flamand. *«La Flandre se profile de plus en plus comme un État-Nation»* dit-il.
J. Gheude utilise volontiers l'image que François Perin a donnée de la Belgique, lorsqu'il a démissionné de la fonction sénatoriale : elle est comme un squelette dans une rame de métro bondée aux heures de pointe. Le squelette ne tient debout que grâce aux personnes qui l'entourent. En l'occurrence, ici, les pays voisins. Perin a démissionné il y a trente ans. La Belgique existe toujours. J. Gheude est pourtant convaincu que sa fin est proche.

Pourquoi pensez-vous cela ?

Parce que ce pays souffre de trois maux incurables : la particratie, l'égoïsme des groupes de pression et le nationalisme flamand. Aux élections régionales du 7 juin, la *N-VA*, le *Vlaams Belang* et la *Lijst Dedecker* ont obtenu ensemble 37,1% des voix. Au *CD&V* et à l'*Open VLD*, il y en a également beaucoup qui ont déjà fait une croix sur la Belgique. Cela ne fait qu'accroître la pression.

Comment cela ?

La Flandre est frustrée et je la comprends. Elle n'a toujours rien obtenu des cinq résolutions votées en 1999. De ce fait, elle n'a pas suffisamment d'argent et de leviers socio-économiques pour affronter la crise et se placer dans le peloton de tête des régions européennes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement flamand, sous l'impulsion de la *N-VA*, a changé de stratégie. La Flandre n'est plus demanderesse d'une réforme de l'État. Elle attend que les francophones la demandent eux-mêmes par nécessité financière. En attendant, le gouvernement flamand entend utiliser, de manière optimale, ses compétences. On commence ainsi à mettre sur pied une Sécurité sociale flamande propre. La Flandre est en route pour devenir un État-Nation. Tout cela constitue une forte menace pour la survie du pays. Le roi l'a très bien compris. Son plaidoyer, à l'occasion du 21 juillet, en faveur d'une réforme poussée de l'État, était en fait une supplique. Sans réforme de l'État, plus de Belgique.

Le ministre-président Rudy Demotte a déjà annoncé que son gouvernement prendra des mesures pour ne pas devoir être demandeur.

Oui, je l'ai lu aussi. C'est plus vite dit que fait. Avec la crise financière et économique, le gouvernement fédéral se trouve le dos au mur. Il a besoin de l'aide des régions et des communautés pour assainir les finances publiques et sauvegarder la Sécurité sociale. La Wallonie, Bruxelles et la Communauté française n'ont pas d'argent. La Flandre acceptera-t-elle de trinquer seule ? Avec la *N-VA* au gouvernement, ce n'est pas évident. Je crains donc une crise gouvernementale cet automne.

Et des élections anticipées ?

On va alors se heurter au problème de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et à l'arrêt de la Cour constitutionnelle. C'est un dossier symbolique, ce sont les plus difficiles. Un retour aux anciens arrondissements électoraux est exclu pour les partis flamands. Ils se sont engagés trop loin avec leurs propositions de scission. Un vote Flamands contre francophones sur la scission est impossible à digérer par les francophones. Sans solution pour BHV, il sera difficile d'organiser des élections légales. Cela signifie l'implosion du pays. Le moment idéal pour les Flamands pour proclamer leur indépendance.

Pourquoi le moment idéal ?

Lors d'une séparation, il y a toujours un coupable. En principe, ce serait la Flandre, car les Wallons ne sont pas demandeurs. Mais en cas de non-application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, les Flamands peuvent renvoyer le *"zwarte piet"* (le valet noir) aux Wallons récalcitrants. Voilà pourquoi je dis que les Wallons doivent se préparer à l'après-Belgique.

Que peut faire la Wallonie ?

Il y a trois possibilités : devenir un pays indépendant, s'assimiler complètement à la France ou devenir une partie de la France avec une certaine autonomie comme la Corse et les territoires d'outre-mer. En mai, nous avons organisé des États généraux de Wallonie pour étudier les diverses possibilités. Les trois quarts de l'assemblée se sont prononcés pour la troisième possibilité. La Wallonie devient une région française à part entière, mais avec une certaine autonomie.

Mais la France est-elle demanderesse ? Elle devrait alors reprendre la part wallonne de la dette belge et les transferts de la Flandre vers la Wallonie.

Dans le contexte français, il s'agit de montants relativement peu importants. Ils sont aussi proportionnellement moindres que ce que la France consacre aux territoires d'outre-mer. La France veillera aussi à ce que, au bout d'un certain temps, la Wallonie se retrouve au même niveau que la France. Par ailleurs, la Wallonie ne viendrait pas non plus les mains vides. Il y a des entreprises, des institutions culturelles, un appareil administratif, des universités. Cela signifie que le produit intérieur brut français augmentera et que le pays comptera plus d'habitants. Le volume spécifique de la France va donc s'accroître.

Votre organisation et vous sont pour un rattachement à la France. Mais vous n'êtes pas suivis par les politiques wallons et l'opinion publique wallonne.

C'est exact. C'est pourquoi nous allons poursuivre notre travail d'étude et la mobilisation de l'opinion publique. Il est regrettable que les responsables politiques wallons ne veuillent absolument pas réfléchir à la période post-Belgique. Ils mettent la tête dans le sable. Cela s'explique notamment par le fait qu'ils se préoccupent surtout d'eux-mêmes et de la sauvegarde de leurs positions.

* * *

Issues pour BHV

(titre de l'édito d'Eric Donckier, même journal, même jour)
Dans une interview accordée à ce journal, Jules Gheude estime que les Wallons feraient bien de se préparer à leur avenir post-Belgique.
Car avec la *N-VA* au gouvernement, la nouvelle stratégie

communautaire du gouvernement flamand et la mise en place d'une Sécurité sociale flamande, la fin de la Belgique est toute proche. Pour sa part, le président des États généraux de Wallonie est partisan d'un rattachement à la France.
L'analyse politique de Jules Gheude est partagée par beaucoup. Le gouvernement fédéral a besoin de l'aide des régions pour assainir les finances publiques et sauver la Sécurité sociale. La Wallonie et Bruxelles sont incapables de venir en aide. La Flandre, bien, mais elle ne voudra pas le faire seule. Cela peut aboutir à une crise gouvernementale et à des élections. Mais ces élections ne sont pas possibles sans solution pour l'arrêt de la Cour constitutionnel au sujet de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

BHV est un problème constitutionnel et communautaire. Un problème constitutionnel parce que nous fonctionnons, pour les élections législatives, avec les arrondissements électoraux provinciaux, sauf en Brabant flamand. Selon la Cour constitutionnelle, il s'agit là d'une discrimination qui doit être éliminée avant les prochaines élections législatives.

En principe, il y a deux solutions. La première est la scission de l'arrondissement électoral. L'alternative est le retour aux anciennes circonscriptions d'arrondissements dans l'ensemble du pays.

Mais il y a aussi l'aspect communautaire du problème. Les Flamands veulent la scission, les francophones sont contre.

Trois solutions sont possibles.
La première, c'est que les Flamands approuvent, majorité contre opposition, les propositions de loi visant à scinder l'arrondissement électoral. Ils pourraient risquer cela parce que les francophones tiennent davantage à la Belgique que les Flamands. Mais les partis flamands oseront-ils ? La *N-VA*, peut-être. Le parti pourrait faire pression au départ du gouvernement flamand, mais il pourrait aussi être facilement remplacé, par exemple par l'*Open VLD*.

La deuxième solution — plus vraisemblable — est un compromis, par lequel on reviendrait à la solution proposée sans succès par Verhofstadt : scission de l'arrondissement électoral avec un droit d'inscription pour les francophones à Bruxelles lors des élections législatives, qui s'éteindrait avec le temps.

Si cette solution n'est pas possible, il en reste une troisième. Une loi d'exception pour pouvoir organiser les élections sans solution pour l'arrêt. Dans ce cas, les Flamands se retrouveraient avec le pantalon sur les chevilles.

UN PEU D'HISTOIRE

Il y a 220 ans qu'éclataient la Révolution française et, trop souvent oubliée, la Révolution liégeoise, fille incontestée de la première. *«Liège excepté,* a dit le grand historien Georges Lefèbvre, *la Belgique même, en dépit de sa culture toute française, n'échappait point à la somnolence»* (1).

À Liège comme en France, la crise alimentaire, née en 1788, se prolonge. La tension sociale monte peu à peu et **Jean-Nicolas Bassenge**, directeur de la feuille politique intitulée *L'Avant-Coureur* (2), souffle sans relâche sur les braises. S'il ne s'attaque pas au prince-évêque Constantin de Hoensbroeck qu'il estime "trompé" par ses conseillers, notre publiciste suit attentivement les événements de France et les répercute dans son journal afin de fustiger ce qu'il appelle, encore au printemps '89, *«la léthargie du peuple liégeois»*.

Le 26 avril, Bassenge estime qu'au-delà des apparences, les hommes recherchent toujours la liberté et l'égalité. Pour lui, la France jouera un rôle directeur dans cette évolution des esprits : *«L'impulsion est donnée* (...) *tout va marcher à grands pas, à la suite de la France, à la régénération, à la lumière»*.

Le 17 juin, c'est un éloge appuyé du *«Peuple Français»*.

Portrait de Nicolas Bassenge d'après A. J. Mallieux

Le 1er juillet, il s'écrie, enthousiasmé par l'annonce de la formation de l'Assemblée nationale (le 17 juin) : *«Oui, Messieurs, VIVE LA FRANCE ?... est le cri de tous les honnêtes gens, de tous les amis du Patriotisme, des vertus, des lumières et du bonheur des hommes ! VIVE LA FRANCE... Elle sauvera l'Europe... Elle sauvera l'Univers»*... grâce aux "lumières" que de courageux citoyens y répandent depuis un demi-siècle.

Le 16 août, *«la France nous trace l'auguste exemple d'une nation qui ne veut être gouvernée que par cette Raison»*.

Le même jour, Bassenge publie anonymement une *Note aux Citoyens* — une «feuille incendiaire» selon la justice princière ! — dans laquelle il exige une représentation vraiment démocratique du peuple liégeois (et non plus *«un fantôme de tiers État»*, seulement formé des bourgmestres des Bonnes Villes de la principauté), une répartition équitable des impôts (pour *«que tous y contribuassent en proportion de leurs biens et de leurs facultés»*).
«Le moment de cette réunion (de tous les bons citoyens) *n'a jamais été si proche,* conclut Jean-Nicolas, *le progrès des lumières* (et) *l'exemple des Français l'appellent...»*
Deux jours plus tard, la voie étant ainsi tracée, ce sera "l'heureuse Révolution", la bien nommée puisqu'elle se fera sans effusion de sang.

Jacques Liénard

(1) *La Révolution française* par G. Lefèbvre, R. Guyot, Ph. Sagnac, Paris, Librairie F. Alcan, 1938, 2e éd. , p. 11.
(2) *L'Avant-Coureur,* créé par un groupe de patriotes liégeois, paraîtra de janvier à septembre 1789.

Dotations et démocratie

Adrien Laurant

Monarchie : les chiffres qui fâchent. (...) *Retour sur les réalités de la royauté.* C'est sous ce titre que *Télémoustique* (22.07.09) aborde, aux pages 18 et 19, la question des dotations allouées aux membres de la famille royale.

Le sujet a même, en quelque sorte, connu un nouveau développement lorsque le JT de La Une (RTBF) nous apprend, le 12 août dernier, que le Roi a acquis un nouveau yacht dont le coût estimé atteint la jolie somme de 4,6 millions (d'euros, évidemment !).

Pourtant, il faut bien admettre que chacun fait ce qu'il veut de ses sous; et si le Roi a eu envie de s'acheter un beau nouveau yacht où ça sent bon le cuir neuf et qui fait un beau bruit de moteur, c'était son droit, comme vous et moi les jours où nous achetons des pâtisseries. Le problème n'est pas là. Et quand on apprend, en plus, que la liste civile du Roi a connu une augmentation de 21% (passant de 8.700.000 à 10.536.000 euros) en trois ans (2006-2009), ce n'est pas au Roi qu'il y a lieu d'en faire reproche, même si celui-ci a remis, sans doute, un rapport dûment circonstancié en vue de justifier ses rêves, même si retraités, enseignants, ouvriers ou chômeurs n'ont jamais reçu une telle augmentation, même si la pauvreté, voire la misère, a gagné récemment beaucoup de terrain dans le monde ou en Belgique, même si..., même si...

On a entendu dire que les banques devraient «se moraliser» dans l'octroi des bonus ou des «parachutes dorés» ; et on attendrait maintenant que les familles royales se moralisent ? C'est une erreur dans un cas comme dans l'autre. Il n'y a guère de moyens de coercition à l'égard des familles régnantes pour qu'elles s'inspirent de la morale des citoyens.

En fait, ici, le comportement moral doit venir non de l'individu — puisque l'avidité est toujours un mauvais maître et prend presque toujours le pas sur la vertu — mais de l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire du débat et du vote de nos représentants élus. Or c'est "l'État" (et donc la majorité de nos représentants démocratiquement élus) qui a accepté l'augmentation de 21% en 3 ans. C'est aussi "l'État" qui avait accepté de doter princes et princesses même quand leurs chances d'accéder à la fonction suprême sont nulles et leur impréparation infinie. Et c'est encore "l'État" qui, en 1993, a prévu une dotation annuelle de 1.500.000 € pour la reine Fabiola, soit 1.150.000 FB par semaine. Un million cinq cent mille euros par an, c'est aussi ce que gagnent bien des retraités ou autres gagne-petit (830 € par mois), en 150 ans.

Qu'on ne s'y méprenne pas : ce n'est pas un pays sans monarchie qui résoudrait un problème de trésorerie d'un État devenu impécunieux. Le professeur Herman Mathijs (*VUB*) estime à 30 millions d'euros (c'est quand même 1,2 milliard de francs par an) le coût total de la monarchie (notamment 120 personnes au service du Roi et 220 policiers pour assurer sa sécurité et celle de sa famille). Cela fait 1 € par mois et par famille moyenne. Chaque citoyen dira si c'est peu ou si c'est trop.

La question n'est pas non plus de savoir ce qu'il y avait dans la tête de nos représentants lorsqu'ils se sont interrogés — on l'espère — en 1993 sur la possibilité pour une personne seule, plus très jeune, de dépenser en moyenne un million cent cinquante mille francs (28.750 €) par semaine si ce n'est en prodiguant des libéralités aux œuvres pies pour rendre au ciel les faveurs qu'elle en avait reçues et concourir ainsi au salut de son âme, souci non punissable.

C'est "l'État" qui a approuvé des ardoises présentées par de princiers requérants. Mais c'est vers les seuls bénéficiaires que la rumeur s'élève puisque personne n'a dit non, puisque c'est la jalousie qui conduit le monde, puisque la crise n'est pas partagée par tous et puisque le peuple, aujourd'hui, commence à se demander un peu "comment la monarchie ?" et, plus gravement, "pourquoi la monarchie?" Mais la question n'est toujours pas là.

Elle est, en fait, fondamentalement, dans la hiérarchie des valeurs représentées par des hommes qui s'engagent dans un projet de société. Ainsi, un parlementaire, parce qu'il est un élu du peuple, a-t-il une mission sacrée et, par voie de conséquence, il devient quelqu'un de "sacré", jugé d'ailleurs, s'il doit l'être, dans des juridictions spéciales, un Homme bien plus "sacré" que le Roi lui-même qui n'est à ce poste que parce qu'il est né et non parce qu'il a été élu sur base d'un hypothétique choix de société qu'il ne peut jamais exprimer. On se souvient que le prince Philippe fut pertinemment chapitré deux ou trois fois par le Premier ministre Verhofstadt pour s'être exprimé publiquement sur des sujets politiques en Chine ou ailleurs, alors qu'il n'était — et n'est toujours — que l'héritier présomptif.

Dès lors, quand le corps politique attribue, au "prince" (au sens général), des dotations nettement exagérées, ou quand il en alloue à nombre de princes qui n'ont et n'auront aucune chance d'accéder à la fonction royale, il accorde au sang une supériorité qu'il n'a pas et n'aura jamais par rapport à la dignité même de l'élu. Est-il sûr que ce dernier s'en rende vraiment compte, en général ? Si non, il commet une erreur. Nos princes et tous les autres princes de la planète Terre ne sont, de toutes façons, pas des demi-divinités.

On discute souvent de la question de savoir si le Roi a du pouvoir ou s'il n'en a pas. Admettons quand même qu'il n'en a pas. Et alors, dans un État démocratique, le système monarchique est une dérive de l'histoire, une incohérence. C'est évident. C'est donc l'homme politique qui doit fixer des règles morales — certaines à admettre au niveau international, assurément — pas le prince, pas le trader, pas le CA. Il doit surtout se fixer à lui-même des règles où le choix du peuple, représenté par l'ensemble des élus, reste au sommet de la pyramide.

Ceux qui émergeront dans l'histoire de nos démocraties sont les savants, les écrivains, les philosophes, ceux qui améliorent, transforment, prolongent la vie humaine. Ceux-là méritent d'être encouragés, aidés, remerciés. S'il y a des libéralités à semer, c'est aux élus à le faire au terme d'un débat. Ce ne sont pas les bénéficiaires de dotations gigantesques qui ont à choisir les orientations de base. Car les deniers viennent du peuple et de son travail.

ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

Agoria n'aime pas le rouge

Le 15 juin dernier à Liège, de nombreux membres de FGTB Métal s'en sont pris au siège d'Agoria Liège/ Luxembourg (patronat). Bris de vitres, mise à sac du mobilier, ordinateurs noyés.

Cause de cette grosse colère : le refus des éco-chèques octroyés en guise de prime au lieu d'argent liquide. Agoria entend déposer plainte en justice et la fédération wallonne des métallurgistes refusera de payer les dégâts parce que, affirme le syndicaliste Francis Gomez, il n'y a aucune commune mesure entre des dégâts matériels et *«les vies brisées* (et) *les emplois massacrés»*.

Il faut savoir, révèle Philippe Bodeux (*Le Soir*, 16.06), que *«le conflit entre les métallos wallons de la FGTB et Agoria se déroule sur fond de tension communautaire, surtout depuis que la FGTB Métal wallonne et bruxelloise s'est désolidarisée de son pendant néerlandophone»*.

Enfin, accuse le syndicaliste, *«Agoria Wallonie est à la botte d'Agoria Flandre. Je refuse que les travailleurs Wallons subissent les diktats des néerlandophones»*.

Et comme les conventions collectives ne se font qu'au niveau fédéral, Agoria n'accepte pas d'en signer une avec les travailleurs wallons seuls.

Décidément, le communautaire intoxique tout et l'internationale prolétarienne, déjà bien mal en point, a reçu, ce jour-là, une volée de plombs dans son aile wallonne.

Mini, mini, mini...

Le 25 juin, le Premier ministre Van Rompuy crie famine. Dame, le budget fédéral est en mauvaise posture et Dom Herman, refusant un *«fédéralisme d'opposition»*, supplie les *«entités fédérées»* de faire un effort. *«Le chef du gouvernement entend —anticipe ? — les risques d'un bras de fer entre les exécutifs, si d'aventure ils devraient être tentés par un "chacun pour soi" — qui se révélerait fatal pour le pays»*, estime David Coppi (*Le Soir*, 26.06).

Premières réactions : Elio Di Rupo admet de faire le "minimum minimorum" ; Charles Picqué rétorque froidement que Bruxelles, déjà fauchée comme les blés mûrs, ne peut rien.

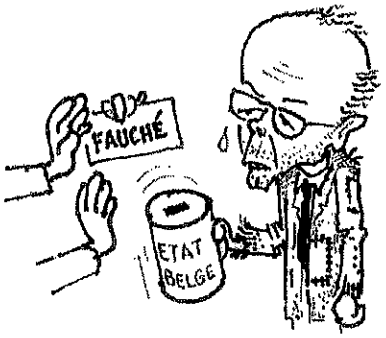

Bref, n'en déplaise à M. Herman, c'est bien un "fédéralisme d'opposition" qui se profile à l'horizon.

La veille déjà dans *Le Soir*, Véronique Lamquin se montrait pessimiste. *«Le budget puis la réforme de l'État»*, recommandait-elle ! Sage conseil, mais voilà : outre les réticences des responsables wallons et bruxellois, frustrés de devoir mettre sous le boisseau leurs projets de relance économique (transports en commun, logement social, aide aux écoles et aux seniors) la Flandre compte bien profiter de la crise pour avancer ses pions : réforme de l'État d'abord puis discussions sur le budget.

Comme on le voit, la sortie de l'auberge (belge, pas espagnole) risque d'être pénible.

Faciliteiten à la trappe

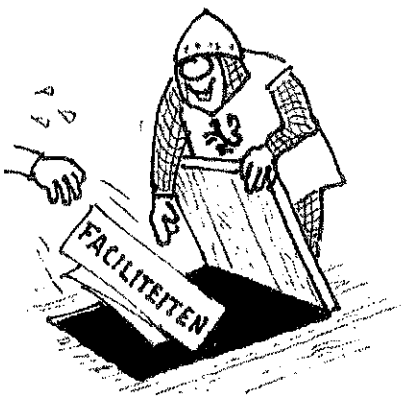

Le Soir (14.07) relate les craintes de Damien Thiéry, bourgmestre non nommé de Linkebeek. Il confie à Dirk Vanoverbeke que la désignation de Geert Bourgeois (*NVA*) au poste de ministre de l'Intérieur de la Flandre montre bien la volonté du nouveau gouvernement flamand de supprimer à terme les facilités linguistiques. *«Je crains le clash communautaire et j'ai les pires craintes pour l'avenir de ce pays»*, avoue le bourgmestre. Bien vu, d'autant que l'équilibre budgétaire de la Flandre (attendu en 2011) lui rendra du souffle : le Lion noir donnera de l'argent à Bruxelles *«en échange d'une nouvelle surreprésentation des Flamands»* habitant la capitale.

Rappelons que c'est Kris Peeters qui, le 15 juillet, avertit les francophones de son refus de revenir au comité de concertation sans connaître leurs intentions. Et en qui M. Thiéry place-t-il sa confiance pour tempérer les ardeurs du Nord ? En Kris Peeters, homme fort du nouveau gouvernement flamand, qui, paraît-il, est *«un homme de dialogue»* !

L'espoir, même ténu, fait vivre, c'est bien connu.

Crainte bis

Le lendemain, José Smeets, l'échevin francophone de Fouron (liste Retour aux Libertés) en remet une couche dans le même journal.

Ce n'est pas seulement le nationaliste Geert Bourgeois qui inquiète les Fouronnais, répond-il à David Coppi, *«mais, plus globalement, tout le programme du gouvernement Peeters II»* qui a déjà annoncé son refus de ratifier la convention-cadre (voulue par l'Europe) de protection des minorités nationales.

Pour J. Smeets aussi, *«l'objectif de la nouvelle équipe gouvernementale flamande est d'arriver à supprimer ces facilités à plus ou moins court terme»*. Et de faire appel à la solidarité des élus francophones ! Sans doute, pourra-t-il compter sur de verbeuses déclarations. Quant à passer à l'acte, il y a de la marge. Nos élus n'iront pas jusqu'à sacrifier leur chère Belgique.

Crédit est mort

Dirk Vanoverbeke (*Le Soir*, 24.07) a minutieusement étudié le rapport sur les indicateurs de la Région flamande dont le but est d'ausculter la société civile.

Retenons-en ceci :

— en tête, l'enseignement en qui 82% des Flamands ont confiance ;

— loin derrière, l'Église, en nette remontée, obtient 35% ;

— les partis flamands ne recueillent que 20% de confiance. C'est peu, mais c'est évidemment beaucoup plus que l'indice des partis wallons : un minuscule 5%. Quant au gouvernement fédéral, il plafonne à 15% ;

— la méfiance envers les immigrés >>

augmente. À près de 50%, les Flamands estiment que les immigrés ne sont là que pour sucer le lait de Mère Flandre ;

— enfin, le bouquet final : le roi des Belges est de moins en moins celui des Flamands puisqu'à peine 23% de ces derniers lui accordent encore un peu de crédit. À quand la République flamande ?

La Poste, deux mentalités

Les grèves de mars à La Poste et les pénibles négociations qui suivirent ont révélé une chose : la nette différence de mentalité entre les travailleurs flamands et wallons.

Le 16 juillet, les voix des représentants des principaux syndicats flamands (le chrétien *ACV* et le socialiste *ACOD*) se sont ajoutées aux voix patronales pour approuver le maigre accord.

En face, les syndicats wallons CGSP et CSC, auxquels s'était joint le petit syndicat libéral nordiste, le refusaient aussi sec.

Cargo B en panne sèche

Dans sa livraison de juillet, *Wallonie-France* mentionnait l'abandon de Zaventem par la compagnie de fret Cargo B et son arrivée imminente à l'aéroport de Liège-Bierset. N'ayant malheureusement pas pu trouver de l'argent frais, cette société est menacée de faillite. La prime au déménagement, promise par la Région wallonne (1,2 millions d'euros), ne semble pas avoir été versée, mais surtout la banque flamande *KBC* a décidé d'arrêter la ligne de crédit.

Devrait-on voir là-dessous une retombée du conflit communautaire ? Certains en sont persuadés.

L'Escaut attend la drague

À la mi-août, cela coince sérieusement entre néerlandophones du nord et du sud. La raison : le retard pris par les Pays-Bas dans le dragage d'une partie de l'Escaut occidental comme le traité de 2005 les y obligeait au motif, spécieux pour la Flandre, que ces travaux abîmeraient des réserves naturelles.

Furibard, le gouvernement flamand y voit surtout un prétexte pour empêcher le développement du port d'Anvers. Il entend d'ailleurs porter plainte d'ici la fin de l'année devant une cour d'arbitrage, d'autant que l'affaire de la liaison ferroviaire Anvers-Ruhr (le Rhin de fer) *via* les Pays-Bas est encore dans toutes les mémoires. Reverra-t-on une réédition de la "Guerre de la Marmite" comme en 1784 ?

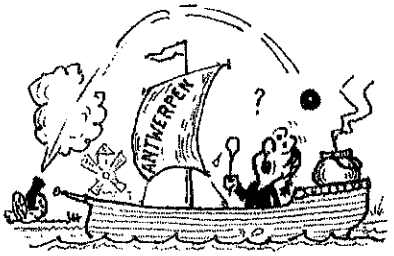

Où est passé le génie belge ?

Dans son interview par Dirk Vanoverbeke (*Le Soir*, 08.08), Vincent de Coorebyter décrit *«le système de compromis»* qui a géré la Belgique, rejetant de ce fait *«une politique de rupture à la manière de Nicolas Sarkozy»*.

«Nous avons acquis une vision plus mûre et plus lucide de la démocratie. Le génie belge a su reconnaître progressivement la diversité linguistique, le pluralisme des interlocuteurs sociaux et, dans une société plus complexe que d'autres, généré une démocratie très pacifiée par rapport à notre chaudron communautaire». Mais hélas !, conclut le directeur du CRISP, ce fameux génie est en panne d'inspiration : *«Il y a empilement de blocages dans une série de dossiers* (...) *Tout le monde sent bien que ce n'est pas tenable à terme. Aujourd'hui, la charge de la preuve revient à la Belgique, si on y croit encore : à elle de montrer qu'elle peut toujours dépasser ses clivages»*.
Bonne chance !

La Flandre et les affaires

La présence de 3 ministres (sur 9), issus du monde des affaires, dans le gouvernement flamand, a frappé l'opinion.
Outre le ministre-président Kris Peeters, ancien patron de l'*Unizo* (organisation des Classes moyennes flamandes) qui rempile pour un 2e mandat, on note l'arrivée de la socialiste Ingrid Lieten qui abandonne son poste de directrice de *De Lijn* (société publique de transports en commun). Enfin, le très nationaliste Philippe Muyters, venu du *VOKA* (organisation du patronat flamand), occupe le poste clé de ministre des Finances, du Budget, de l'Emploi, de l'Aménagement du territoire et même des Sports.
Le signal est clair : la Flandre, sous la houlette de Kris Peeters II, mettra l'accent sur le développement de son économie, sans trop s'occuper du fédéral devenu obsolète.
Wallons, accrochez-vous ! Ça va tanguer.

J. Liénard

Solutions du jeu de la p. 11 :

1 : A — 2 : C — 3 : A — 4 : A — 5 : A.

En 1917, c'est au son de la Marseillaise que Lénine a été accueilli à Saint-Pétersbourg et à Moscou.

(entendu lors de l'émission quotidienne de France Inter «Deux mille ans d'histoire» du mercredi 5-8-9)

Wallonie-France est la seule revue d'information et de réflexion pluraliste qui prône le retour de la Wallonie dans la République française

Wallonie-France

Rédaction :
49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD
Rédacteur en chef adjoint :
Jean-Sébastien JAMART
Secrétaire de rédaction :
Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.
Composition et mise en page :
Monique WESMAEL
Trésorier: Jacques BONNIVERT
tél. 04 388 20 90.
Éditeur responsable :
Jacques-Yves CHARLIER,
34, rue de la Baume,
4470 St-Georges s/Meuse
Tél. + fax: 04 275 36 20
GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :
Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac
Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de
Mme Edwine FASTREZ ;
MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER, Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS, François DETIF, Jean DUFRANE, Paul DURIEUX, Roland FERRIER, Joël GOFFIN, Jean-Sébastien JAMART, Daniel JOZIC, Michel LEMMENS, Michel MARTENS, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU, Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS, Eric SMETS, Marc SUTTOR, René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de
MM. Pierre BERTRAND, sénateur honoraire,
Robert COLLIGNON, ancien président du Parlement wallon,
Philippe DETROZ, professeur;
Albert SALON, ancien ambassadeur de France président du Forum francophone international (FFI) et de Avenir de la langue française,
Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien député,
André PATRIS, directeur honoraire de la Maison de la Francité,
Roger PINON, professeur d'école normale e.r.,
Me René SWENNEN, écrivain et avocat aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (**à détacher, photocopier ou recopier**)

Je soussigné: . . . . . .

rue . . . . . n° . . . . . .

code postal. . . . . .localité. . . . . .

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M. . . . . .

rue . . . . . .n° . . . . . .

code postal. . . . . .localité. . . . . .

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n° . . . . . .

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: . . . . . .Signature: . . . . . .

Abonnement

	Belgique		France et Europe	
simple	17,00	euros	19,50	euros
soutien:	22,00	euros	24,50	euros
étudiant, chômeur:	8,00	euros	10,50	euros

À verser au compte **068-2271983-76** de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC) : GKCC BEBB de Wallonie-France,14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff

Imprimerie JEAN JACQUES, 31, rue Léon Colleaux, 6762 Saint-Mard – Tél. 063 57 71 58.